

FORUM
habiter
durable



La rénovation des copropriétés,
ça se fait maintenant avec vous !

Bienvenue !



Mot d'accueil



Anne Hidalgo
Ville de Paris



Patrick Ollier
Métropole du Grand Paris



Valérie Mancret-Taylor
Anah



Karine Bidart
Agence Parisienne du Climat



- | | |
|--------------|---|
| 9h00 | 1. Mot d'accueil - ouverture du Forum |
| 10h15 | 2. Comment élaborer et engager sa rénovation énergétique en copropriété ? |
| 11h10 | 3. Le nouveau programme Eco-Rénovons Paris+ de la Ville de Paris |
| 11h45 | 4. Qualité de l'air et travaux de rénovation énergétique |
| 12h30 | 5. CoprOasis : végétaliser les copropriétés |
| 14h00 | 6. L'ensemblier [AMO + Maître d'oeuvre] : une solution clef-en-main pour un processus de rénovation énergétique simple et sécurisant |
| 14h50 | 7. Comment isoler le bâti avant 1948 |
| 16h00 | 8. Les aides financières pour rénover sa copropriété |
| 17h00 | 9. Mobilité durable en copropriété : l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques |
| 17h30 | 10. Remise des prix des Trophées Métropolitains CoachCopro 2023 |

Conférence



Comment élaborer et engager sa rénovation énergétique en copropriété ?

Présentation par

Alexandre Goncalves, Reezome

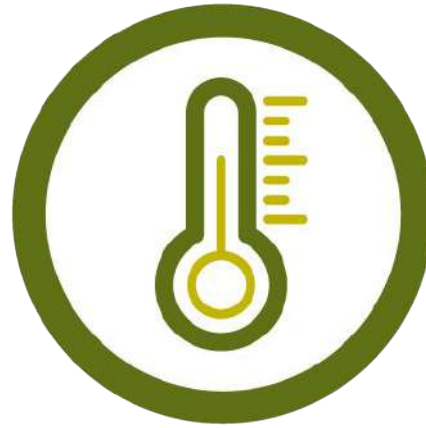
Véronique Javelle, Groupe A&M

Animé par

Juliette Cantet, Agence Parisienne du Climat



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Rénovation énergétique



Valorisation du Patrimoine

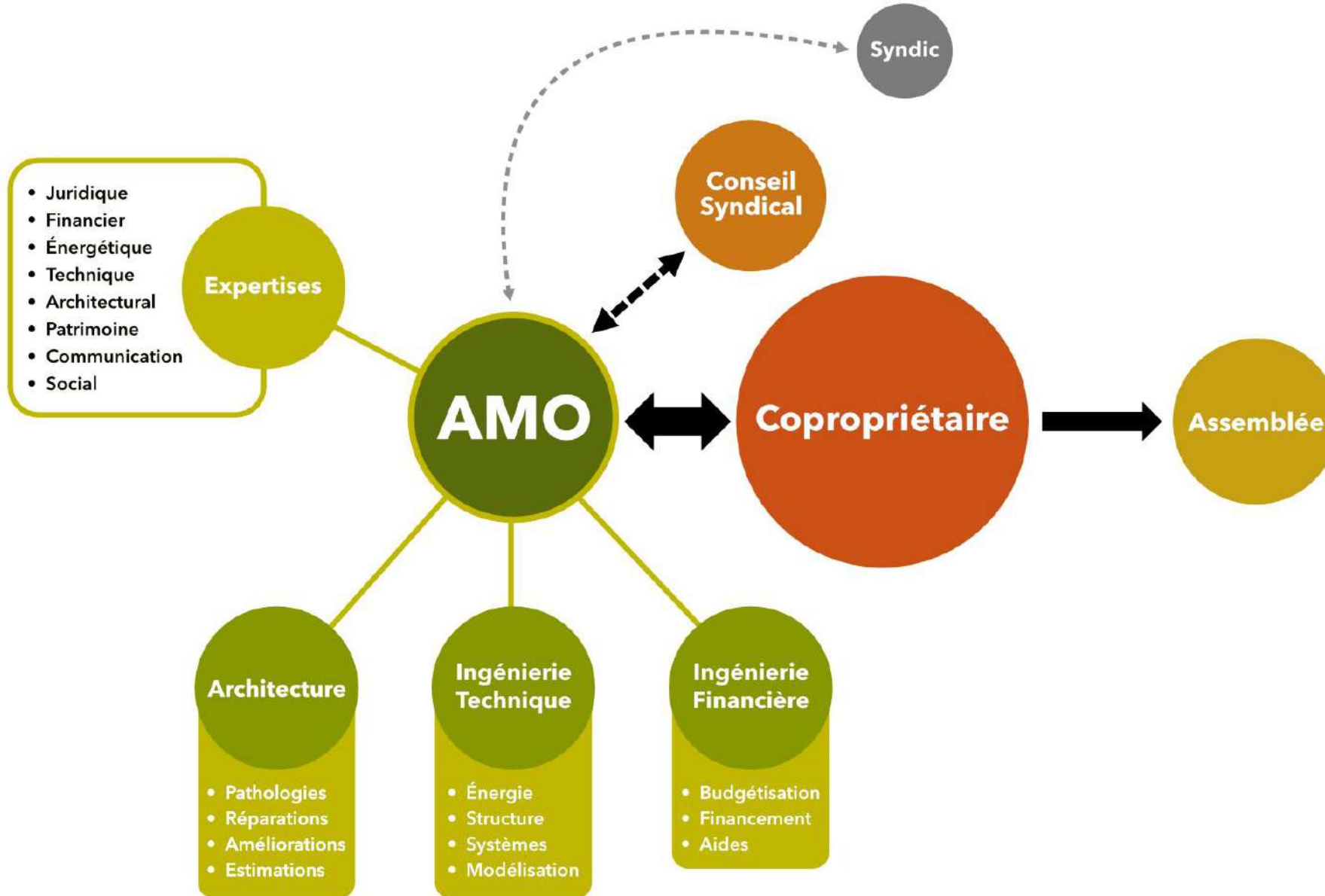
L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE SELON REEZOME :



- + 2000 logements ayant réalisés leurs travaux de rénovation énergétique
- + 1500 logements se préparant à engager leurs travaux
- + 6500 logements accompagnés dans leur diagnostic



Le copropriétaire au centre du processus



AG Vote des travaux

Diagnostic Technique Global

État des lieux architectural, technique
et énergétique de la copropriété

Première approche financière et définition
des enjeux du projet de rénovation

Études de conception (AVP)

Donner les outils à la copropriété pour
arrêter un programme, un financement
et un budget de travaux adaptés aux besoins
et moyens des copropriétaires

Processus spécifique d'implication active
des copropriétaires

Si un audit énergétique a déjà été fait, il est possible
d'engager directement les études de conception
Un complément de diagnostic sera effectué



Importance de la phase de diagnostic

Élaborer et engager son projet



La concertation avec les copropriétaires



L'ingénierie financière



La valorisation architecturale



Atelier participatif en copropriété

Une méthode de participation active des copropriétaires

- Une **ingénierie financière** poussée et expliquée
 - Montage du budget de l'opération
 - Inventaire des aides et financement
 - Reste à charge par copropriétaire

- Permet à chaque copropriétaire de prendre sa décision en fonction de ses critères personnels



Ne pas arrêter un programme de travaux trop tôt

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

63 logements



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

Principales interventions :

- Isolation de l'ensemble des façades sous bardage côté rue et sous enduit côté cour
- Intégration des coffres de volets roulants dans l'épaisseur de l'isolant
- Isolation des planchers des logements du 1^{er} étage sur porche
- Remplacement des châssis vitrés des cages d'escaliers
- Equilibrage et calorifugeage du réseau de chauffage et mise en place d'un système de régulation prédictive
- Mise en place d'une ventilation naturelle hybride

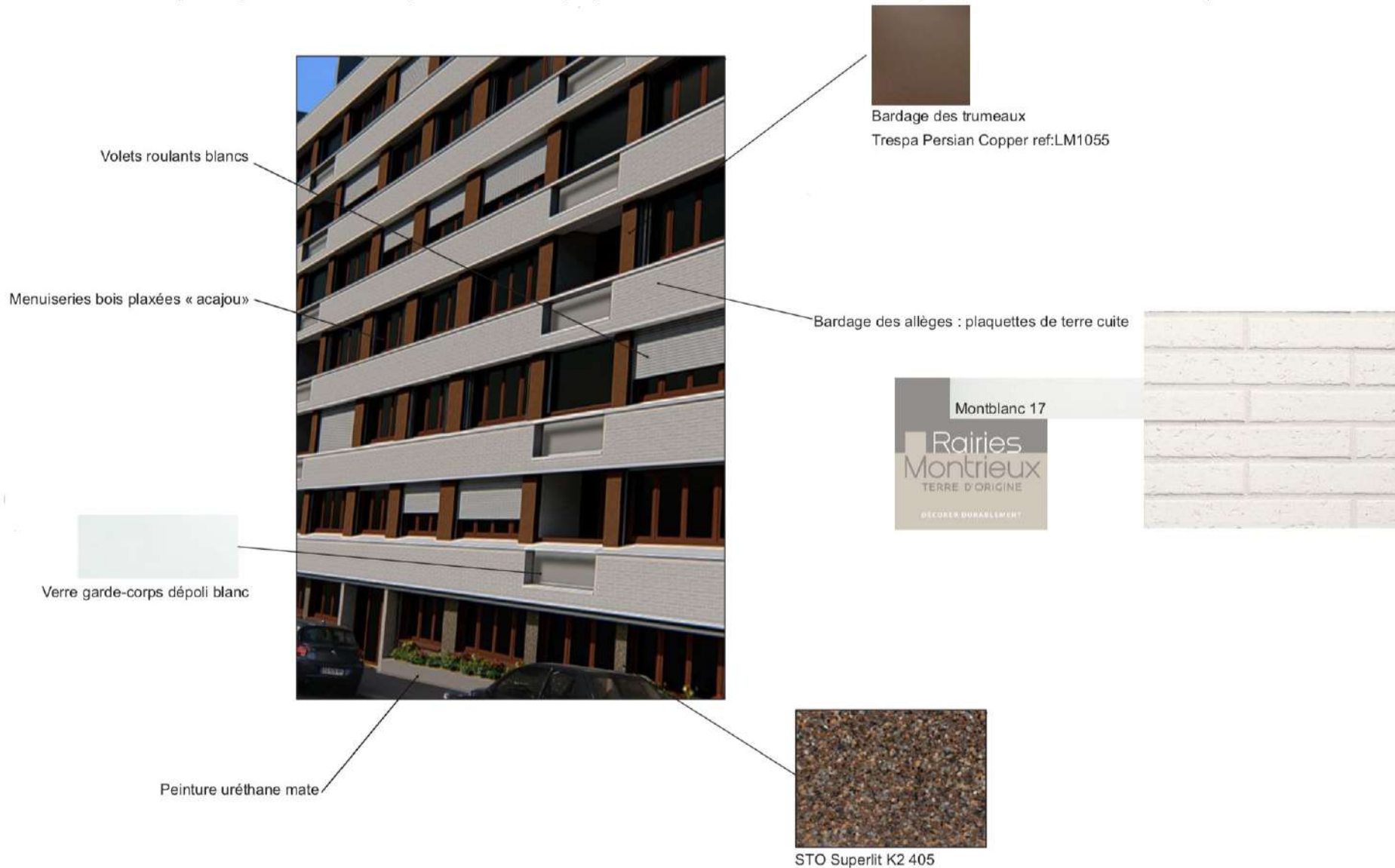


Côté rue



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

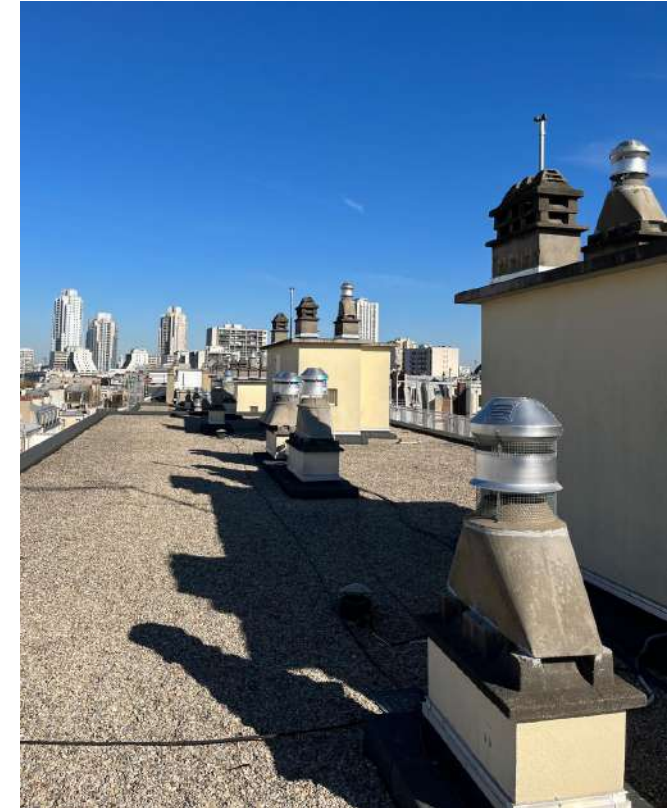
Travaux en cours



Côté rue

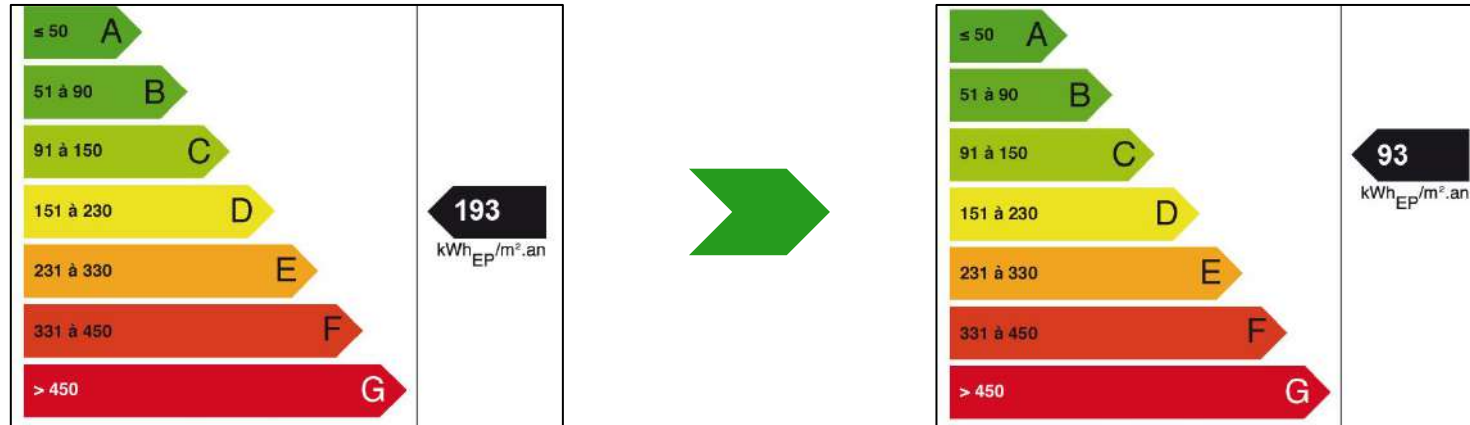


Mise en œuvre de l'isolant



Tourelles de ventilation naturelle hybride

Une rénovation énergétique BBC



52% de gains énergétiques

Aides financières mobilisées :

- Eco Rénovons Paris
- Anah Habiter Mieux
- Éco-PTZ
- Exonération de taxe foncière

Bilan financier de l'opération (hors économies d'énergie)

	Marchés signés	Aides financières	Reste à charge
Travaux HT	1 182 180 €		
Frais associés	302 981 €		
Total TDC	1 485 160 €		
Eco Rénovons Paris		429 759 €	
Anah Habiter Mieux		375 116 €	
Bonus individuels		84 622 €	
Total financement		889 497 €	
			595 663 €

63 logements ➡ Reste à charge de l'ordre de 9 450€ par logement

Hors économies d'énergie

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

Exemple de reste à charge rapporté au logement T4 (hors économies d'énergie)

Reste à charge à financer (3)	14 553 €
Estimation de mensualité de prêt sur le reste à charge (4)	84 € sur 15 ans

Appartement T4, copropriétaire non éligible

Reste à charge à financer (3)	5 920 €
Estimation de mensualité de prêt sur le reste à charge (4)	34 € sur 15 ans

Appartement T4, copropriétaire éligible modeste

Bilan financier de l'opération sur 15 ans (avec économies d'énergie)

	Marchés signés	Aides financières	Reste à charge à 15 ans
Travaux HT	1 182 180 €		
Frais associés	302 981 €		
Total TDC	1 485 160 €		
Eco Rénovons Paris		429 759 €	
Anah Habiter Mieux		375 116 €	
Bonus individuels		84 622 €	
Economies d'énergie à 15 ans		372 000 €	
Total financement		1 261 497 €	
			223 663 €

63 logements ➡ Reste à charge de l'ordre de 3 500€ par logement

Soit environ 19€/mois

Élaborer et engager Cas concret : Copropriété située à Orsay

9 bâtiments - 158 logements

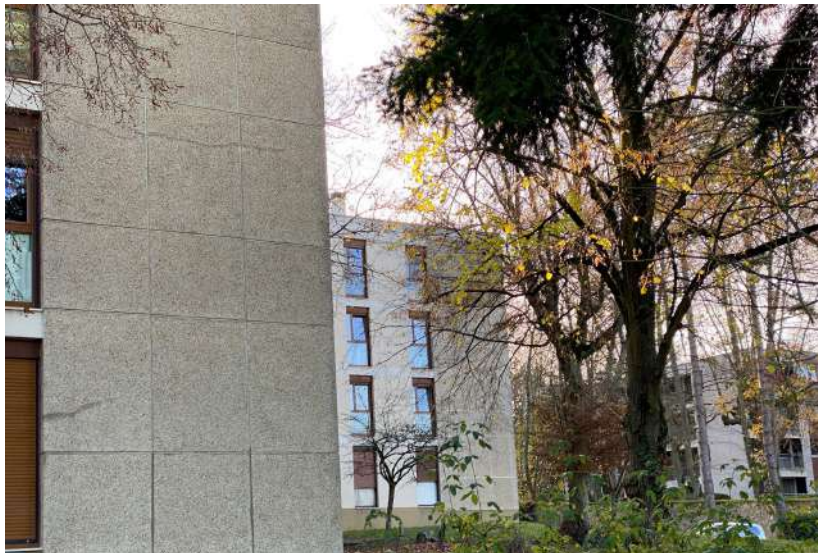


Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay



**Des bâtiments
en quinconce**

**Des allèges de fenêtre
en petits carreaux**



**Les angles
des bâtiments
en gravillon lavé**

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Orsay

Principales interventions :

- Isolation complète des façades, planchers hauts des locaux non chauffés des sous-sols et des rez-de-chaussée
- Étanchéité, isolation et sécurisation des toitures terrasses
- Mise en place d'une ventilation naturelle hybride
- Remplacement des chaudières gaz existantes par des chaudières à condensation
- Désembouage, équilibrage et calorifugeage des réseaux
- Amélioration du système de régulation du chauffage collectif et mise en place d'un système de régulation prédictive

Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay



GROUPE A&M

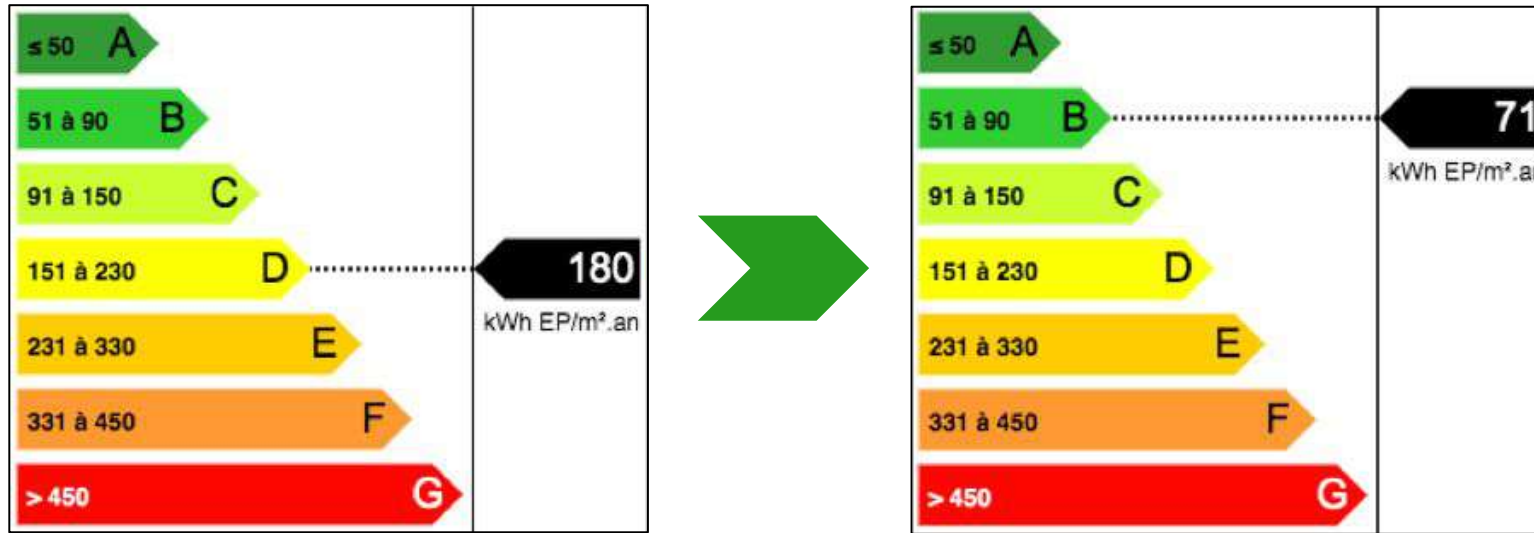


Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Orsay



61% de gains énergétiques

Aides financières :

- Ma Prime Rénov' (+ bonus BBC + bonus Copro Fragile)
- Communauté d'agglomération Paris-Saclay (+ bonus étiquette B) pour les PO
- Département

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Orsay

Divers organismes financeurs et donc diverses aides performantielles

	Montant marchés	Apports	Reste à charge à 15 ans
Travaux HT	3 913 000 €		
Frais associés	1 167 989 €		
Total TDC	5 080 989 €		
Subventions		1 745 000€	
Economies d'énergie à 15 ans		1 960 000€	
Total financement		3 705 000 €	
			1 375 989 €

158 logements ➡ Reste à charge de l'ordre de 8 700€ par logement

Exemples de reste à charge pour un propriétaire d'un T4

Cas du programme de rénovation avec et sans ventilation+chauffage

Sans ventilation+chauffage

Quote-part travaux TDC	28 200 €
Montant des aides financières	- €
Économies d'énergies à 15 ans	10 000 €
Reste à charge à 15 ans	18 200 € Soit 101 €/mois

Avec ventilation+chauffage

Quote-part travaux TDC	35 000 €
Montant des aides financières	11 800 €
Économies d'énergies à 15 ans	12 600 €
Reste à charge à 15 ans	10 600 € Soit 58 €/mois



Ne pas arrêter un programme de travaux trop tôt

→ L'ajout d'une intervention peut faire basculer le reste à charge

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème

177 logements



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème

Principales interventions :

- Isolation différenciée des parois avec isolants biosourcés
- Etanchéité des toitures terrasses avec végétalisation
- Etanchéité des balcons
- Remplacement des porte de halls



35% de gains énergétiques

Aides financières :

- CITE
- ANAH
- CEE
- Exonération de taxe foncière

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème

Avant travaux



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème

Après travaux



Après travaux

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème

Avant travaux

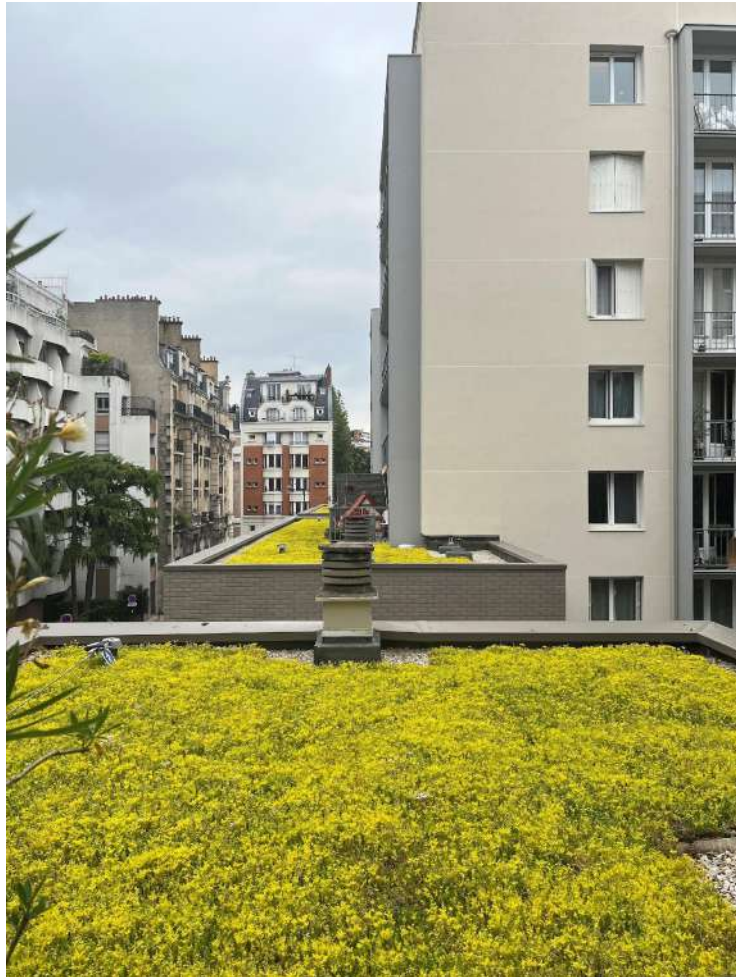


Après travaux



Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème



Végétalisation des toitures

Élaborer et engager

Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème



Isolation en laine de bois

Une démarche de développement durable engagée grâce à une méthode participative et une ingénierie financière poussée

Des surcoûts maîtrisés, expliqués et approuvés :

**Laine de bois vs laine de roche :
surcoût 1,50€ / mois / copropriétaire**

**Végétalisation :
surcoût 2€ / mois / copropriétaire**

Élaborer et engager Résidence Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt

Années 30 – 205 logements



Élaborer et engager Résidence Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt

Modénatures masquées par le temps



Élaborer et engager

Résidence Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt

Principales interventions :

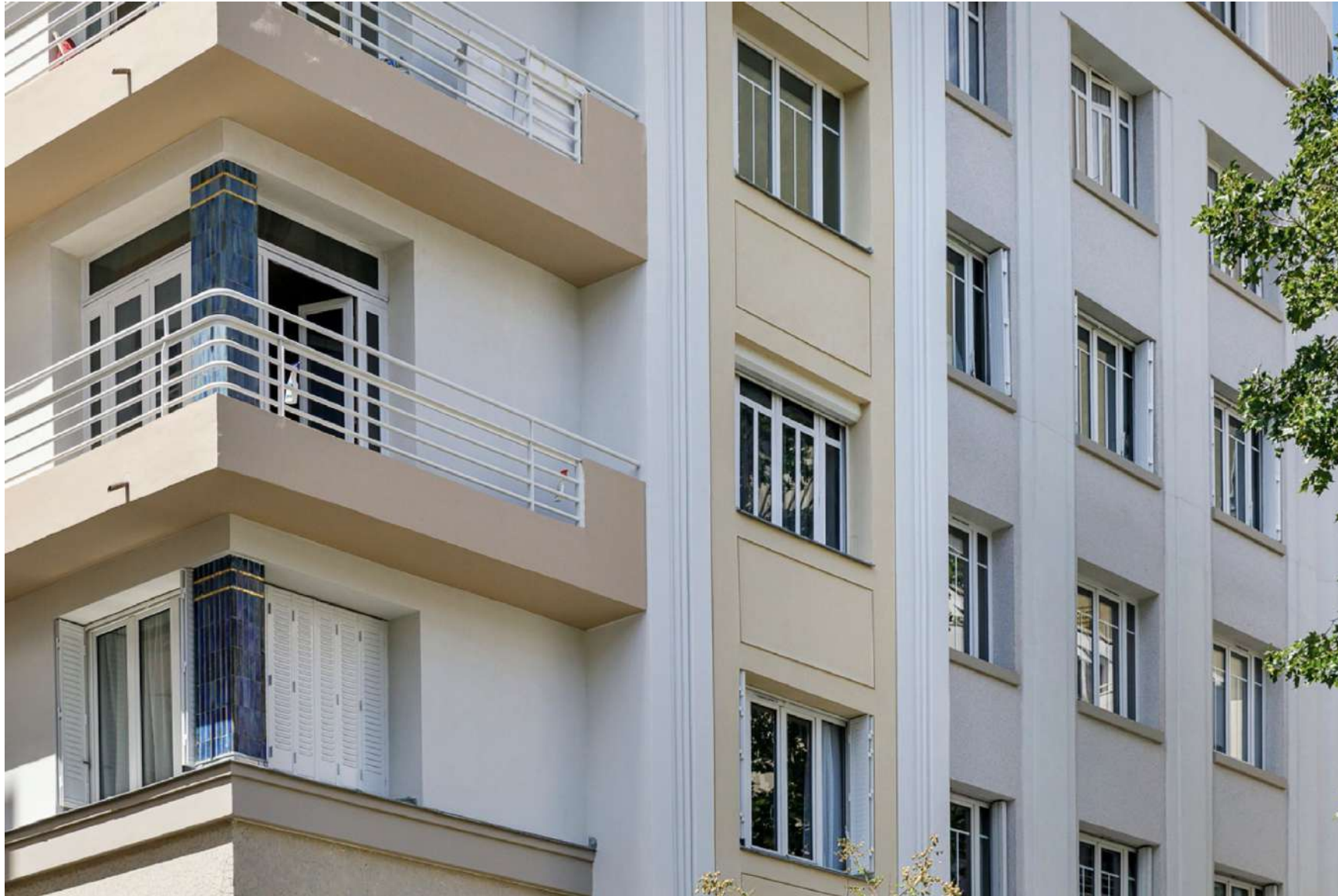
- Isolation différenciée des parois avec restitution des modénatures et enduit isolant FIXIT
- Restitution des anciens parements des années 30
- Réfection complète des toitures
- Installation d'une pompe à chaleur par géothermie
- 92 kWhEP/m², 53% d'économie d'énergie

Résidence Pierre de Coubertin – Boulogne-Billancourt



Résidence Pierre de Coubertin – Boulogne-Billancourt





Isolation différenciée



Enduit isolant à base d'aérogel



QUELQUES PISTES POUR ÉVITER UN ÉCHEC :

- Accompagnement par un AMO dès les premières réflexions
- Des études poussées avant le vote, mais sans décision clivante
- Un projet associant les copropriétaires (occupants et bailleurs)
- Une ingénierie financière très développée (subventions, optimisation fiscale, etc)
- Sélectionner un architecte adapté à l'opération

Conférence



Le nouveau programme ECO-RÉNOVONS PARIS + de la Ville de Paris

Présentation par

Adeline Fillol, Ville de Paris

Charlotte Guenoux, Urbanis

Frédéric Delhommeau, APC

Animé par

Nathalie Croisé

Présentation



Adeline Fillol

Cheffe de projet rénovation
environnementale des copropriétés



Charlotte Guenoux

Cheffe de projet ERP+



Frédéric Delhommeau

Directeur Habitat et Rénovation



Plans Climat de Paris



Objectifs

du Plan Climat Air Énergie pour le parc privé

40 000
logements
rénovés par an à
partir de 2030

Gain
énergétique
moyen de **50%**

Consommation
après travaux
80kWh/m²/an

LANCEMENT D'ÉCO-RÉNOVONS PARIS+



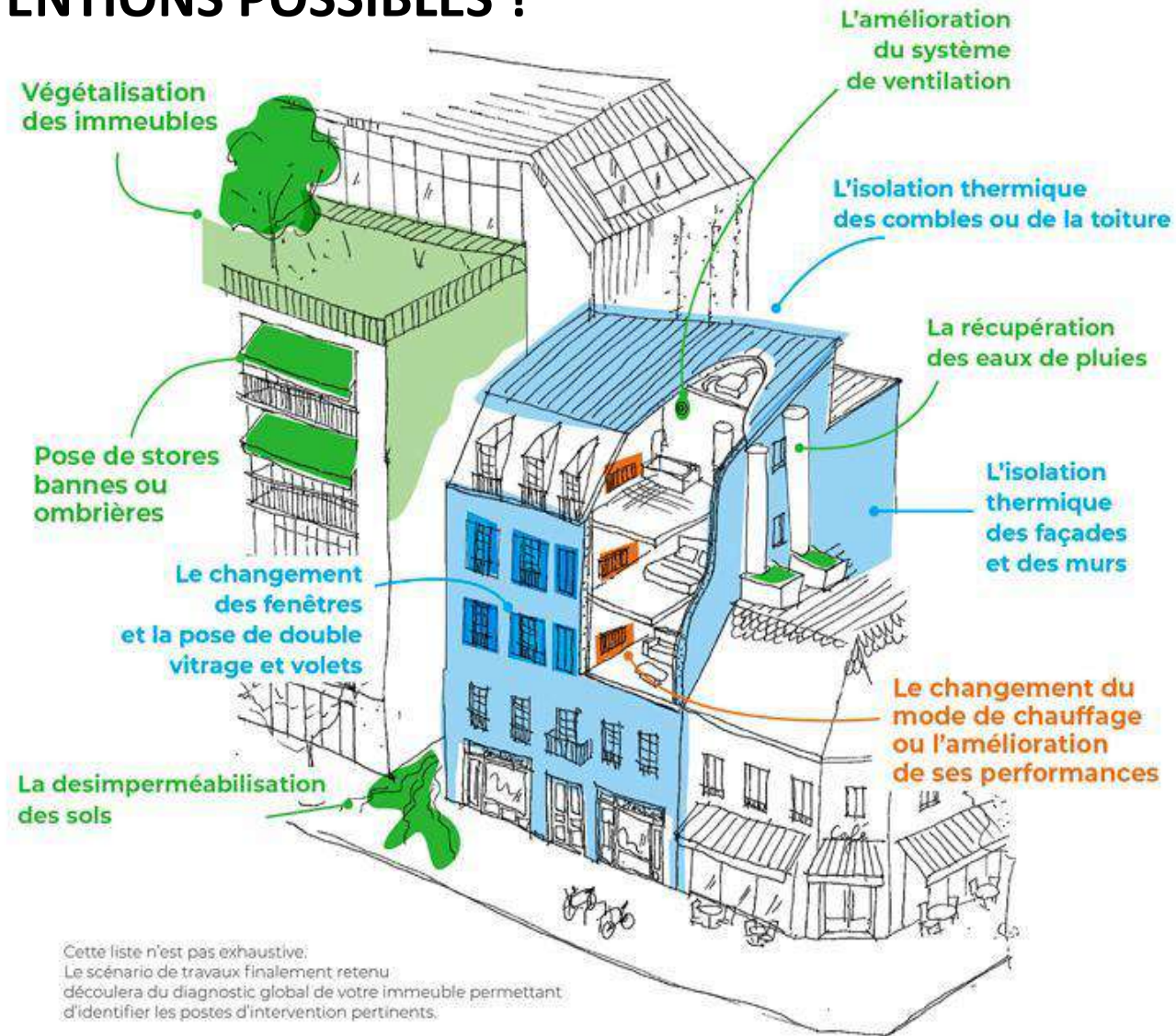
- Un dispositif **lancé par la Ville de Paris** à la rentrée 2022 **pour une durée de 4 ans**, en partenariat avec l'Anah, l'Agence Parisienne du Climat
- Pour **aider les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration énergétique et environnementale** de leur immeuble
- **Tous les immeubles d'habitat privé sont éligibles** : l'accès au programme se fait via l'Agence Parisienne du Climat
- **Des opérateurs désignés par la Ville de Paris pour vous accompagner** : SOLIHA et Urbanis



Urbanis



QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES ?



JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE ?

1. Je m'inscris sur CoachCopro via ecorenovonsparis.fr



Ou contact mail / téléphone

Le conseiller référent de votre arrondissement vous recontactera

2. Je mobilise les copropriétaires

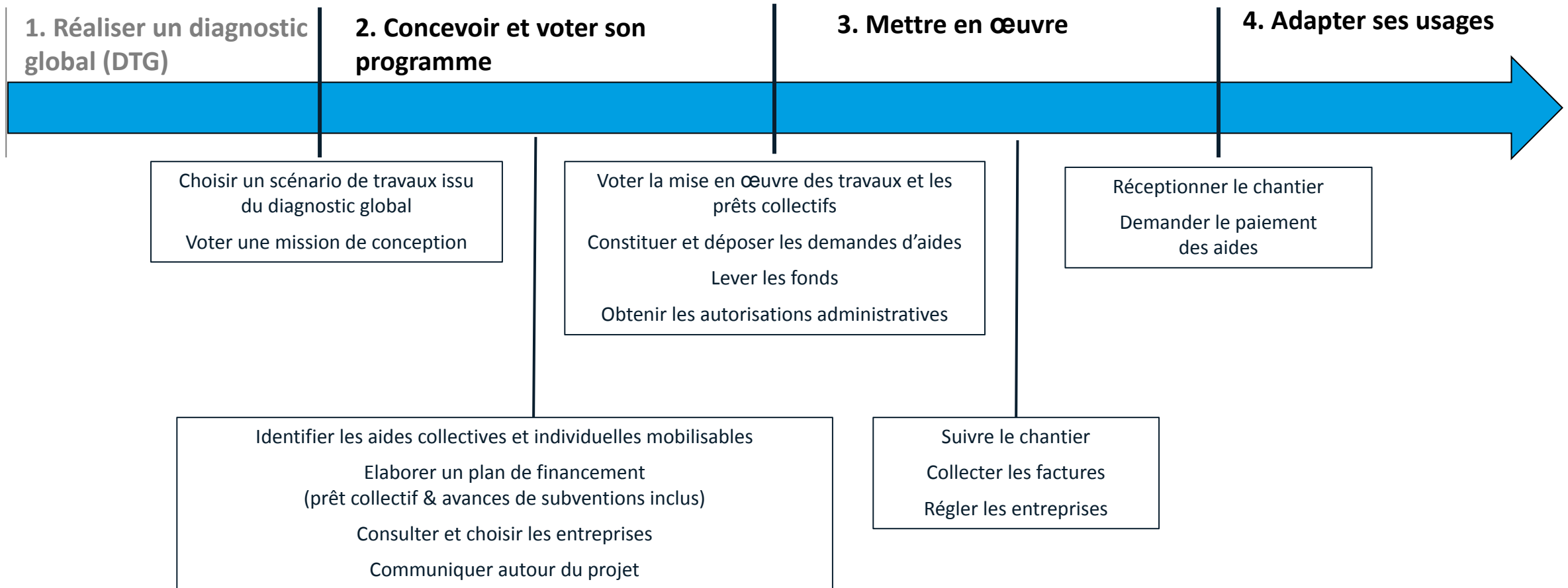


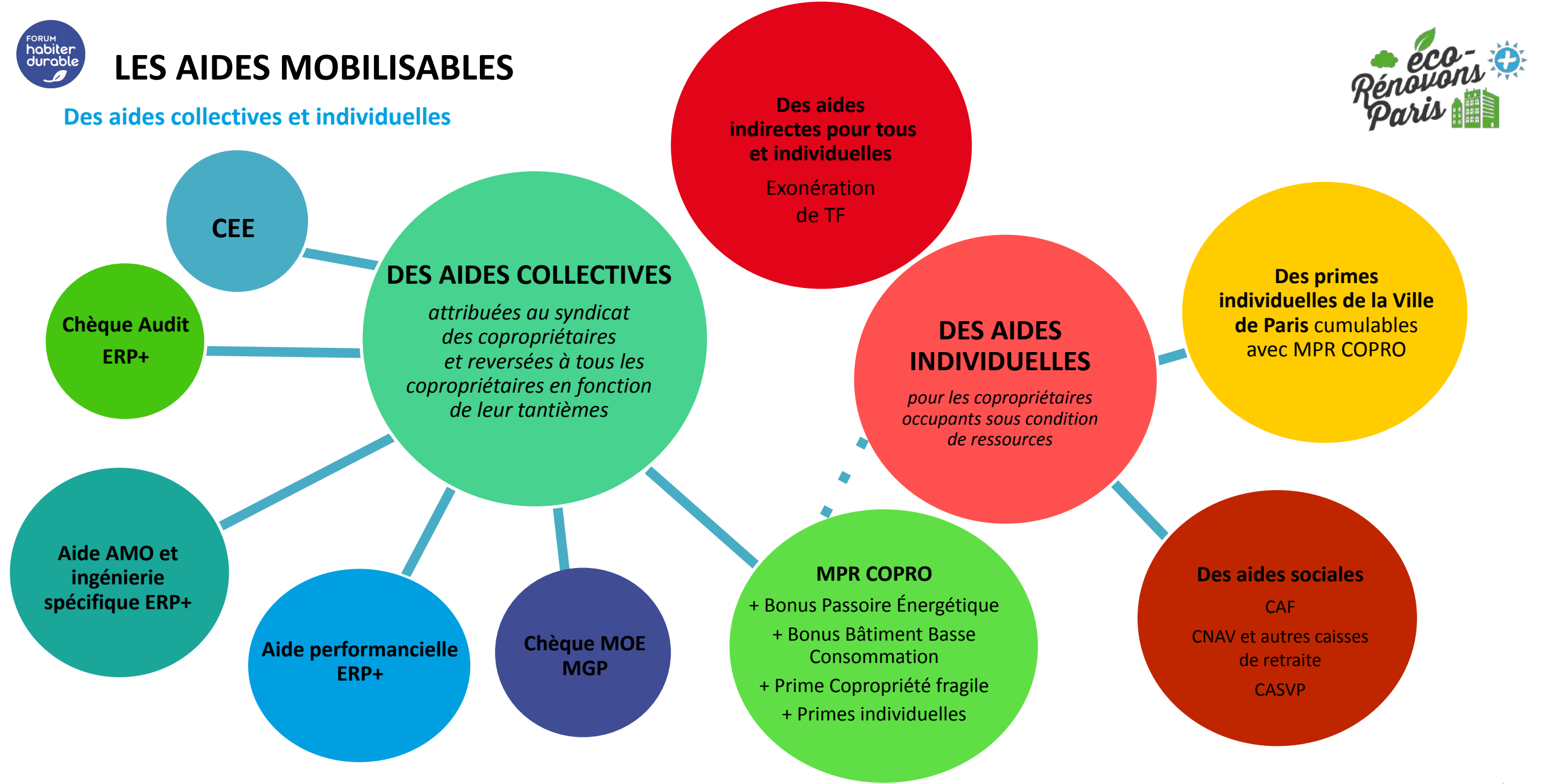
Qui m'accompagne ? Un.e conseiller.ère éco-rénovation de l'Agence Parisienne du Climat (APC)

3. Le projet de ma copropriété passe en commission ERP+

Critère de sélection : existence d'un potentiel technique d'amélioration énergétique global et volonté collective d'engager des travaux ambitieux

Les étapes de la rénovation énergétique en copropriété





Fonctionnement et critères d'éligibilité

Qu'est ce que l'aide performantielle de la Ville de Paris ?

Une aide collective aux travaux de rénovation énergétique et environnementale « progressive » en fonction du niveau de performance du projet, qui peut être complétée par des primes environnementales*.

Qui peut en bénéficier ?

- Etre accompagné par le dispositif d'animation du PIG Eco-Rénovons Paris+
- **Gain énergétique projeté après travaux d'au moins 15%**
- **75% des lots** principaux de la copropriété doivent être destinés à l'habitation
- **70% de réponse à l'enquête d'éligibilité** de la part des propriétaires de logements (occupants et bailleurs)
- La copropriété répond aux **critères sociaux** ou est en sortie **passoire énergétique**

*flots de fraîcheur, installation d'équipement EnR ou de récupération ou raccordement au réseau de chaleur urbain, atteinte niveau BBC, utilisation de matériaux biosourcés, gestion des déchets

Fonctionnement et critères d'éligibilité

Quelles conditions ?

- Être propriétaire occupant (PO) de son logement
- Gain énergétique minimum : **35%** donc que la copropriété soit éligible à MPR COPRO.
- Conditions de **ressources** (les mêmes que pour les primes individuelles de l'Anah)

Quels compléments ?

Permet aux PO très modestes et modestes d'être respectivement financés jusqu'à 100 % et 85 % de leur quote-part travaux recevable HT

Fonctionnement et critères d'éligibilité

Qu'est ce que l'exonération de la Taxe foncière dans l'ancien ?

Votée par le Conseil de Paris de décembre 2022, elles seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2024** dans les conditions fixées par la loi.

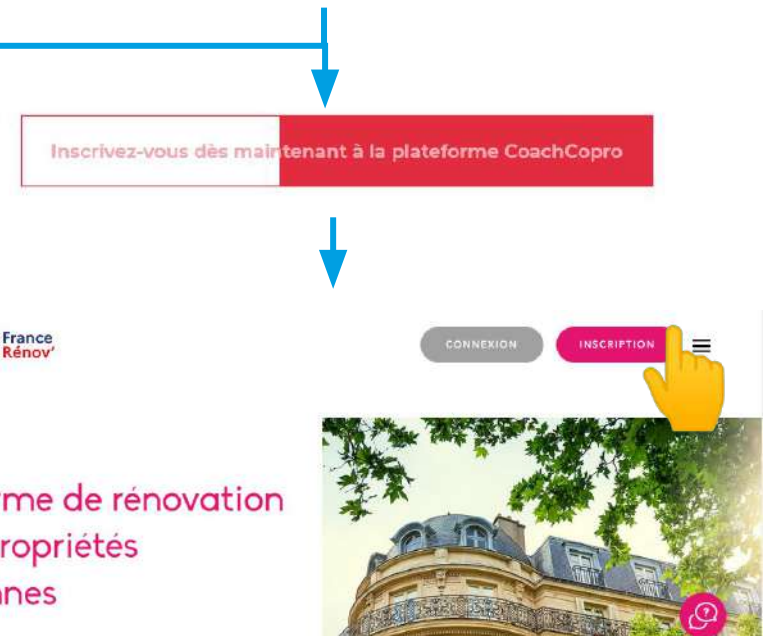
Sont éligibles

- Les locaux d'habitation **achevés avant le 1^{er} janvier 1989** qui ont fait l'objet de **travaux de rénovation énergétique achevés à partir du 1^{er} janvier 2023**
- L'Exonération est de **100%** (hors TEOM)
- Sur une période de **3 ans** suivant la date d'achèvement des travaux

Quelles conditions ?

- Être propriétaire et assujetti à la TF
- Réaliser des travaux énergétiques d'un montant de 10 000 € sur 1 an ou de 15 000 € sur 3 ans hors cout de la main d'œuvre

En vous inscrivant sur la plateforme CoachCopro via www.ecorenovonsparis.fr



Ou

Par mail : info-conseil@apc-paris.com

Par téléphone : 01 58 51 90 20

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

DES QUESTIONS ?

Développement de l'accompagnement des copropriétés

7. Éco- Rénovons Paris + : 2022 – 2026

- Cible : ensemble du parc privé parisien
- AMO + financement de la rénovation énergétique sous critères sociaux

6. Éco- Rénovons Paris Socle : 2021 – 2022

- Cible : stock des copropriétés d'éco-rénovons Paris
- AMO + financement de la rénovation énergétique sous critères sociaux

5. Éco- Rénovons Paris : 2016 – 2020

- Cible : ensemble du parc privé parisien
- AMO + financement de la rénovation énergétique sous critères sociaux



4. OPATB 19 : 2014-jan.2020

- Cible : ensemble du parc privé du 19^e
- AMO + financement de la rénovation énergétique sous critères sociaux

3. OPAH 2D2E : sept. 2012 - août 2015

- Cible : bâti ancien du secteur de la République
- AMO + financement de l'ITE

2. OPATB 13 : nov. 2009 - nov. 2014

- Cible : parc des 30 glorieuses du 13^e arrdt
- AMO + financement de l'ITE

1. Copropriétés : objectif climat ! 2008 – 2014

- Cible : ensemble du parc privé parisien
- Financement de l'audit énergétique

1

UN CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION DÉDIÉ

Un accompagnement
personnalisé gratuit à toutes
les phases du projet

2

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX

Une assistance administrative
pour les mobiliser



Urbanis

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Métropole
du Grand Paris



Depuis 2016, un objectif de massification

Accompagner les projets de rénovation global
des copropriétés parisiennes

Amélioration du confort
été comme hiver

Amélioration du cadre
de vie
(mobilité, nature en ville...)

Qu'est-ce que CoachCopro ?

- Notre plateforme pour obtenir un **accompagnement personnalisé dans la construction de votre projet**
- Une mise en relation avec **des professionnels de la rénovation énergétique**
- **Un centre de ressource** pour se documenter
- Un accès à des **sessions d'information et de formation**



Quel que soit votre stade de réflexion, celui de vos voisins copropriétaires, de votre syndic : inscrivez-vous !

<https://paris.coachcopro.com/>

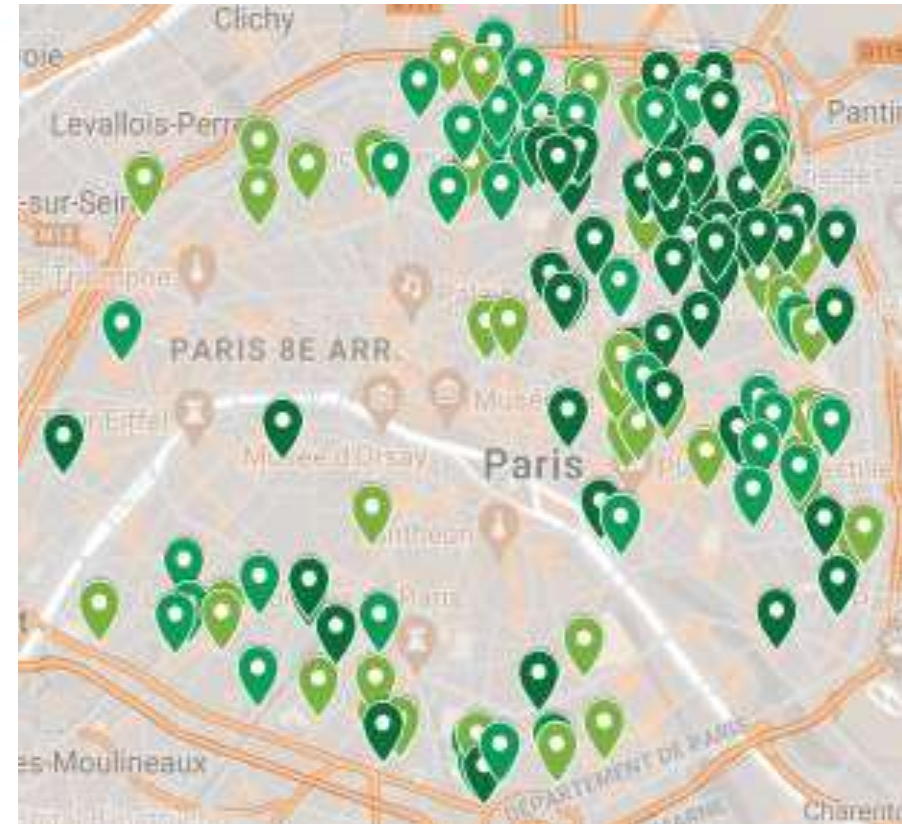
LE SUCCÈS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU DISPOSITIF

Des nombreuses copropriétés déjà engagées
et accompagnées depuis 2016

- **591** copropriétés accompagnées
- **171** projets de travaux votés (près de 13 000 logements)
- Gain énergétique projeté moyen de **37%** dont **38 projets** niveau **BBC**
- **50M€** de subventions publiques

- chantier non démarré
- travaux terminés
- travaux engagés

Carte des chantiers des copropriétés ERP



Source : bilan ERP décembre 2020

Voir des exemples de copropriétés rénovées sur
<https://paris.coachcopro.com/pages/carte-des-coproprietes-renovees>

ANNEXES

Définitions

Maître d'ouvrage (MOA) : Syndicat de copropriétaire et syndic

Bureau d'étude thermique (BET) : Il réalise l'audit énergétique ou le diagnostic technique global

Maître d'œuvre (MOE) : Il organise, pilote et coordonne le travail des entreprises qui réalisent les travaux. Il est responsable de la bonne exécution des travaux. Il est souvent l'architecte du projet

Entreprises travaux : elles exécutent les travaux sous la direction du maître d'œuvre

Opérateur ou Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) : personne qui accompagne le MOA dans la réalisations des études nécessaires à un projet

- Interlocuteur privilégié du MOA
- Conseil indépendant des acteurs du marché
- Accompagnement à l'ordonnancement du projet
- Assistance à la maîtrise des risques

L'opérateur ne réalise
pas une mission
de maîtrise d'œuvre

Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034



INTERDICTION DE LOUER

1^{er} janvier 2023 : ≥ 450 KWh/m².an

1^{er} janvier 2025 : ≥ 420 KWh/m².an

1^{er} janvier 2028 : ≥ 330 KWh/m².an

1^{er} janvier 2034 : ≥ 250 KWh/m².an



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034

1^{er} janvier 2025 : Le locataire pourra demander une mise en conformité énergétique du bien.

Il existe des exceptions... *art. 160 loi climat et résilience L111-11*

- Des contraintes architecturales et patrimoniales peuvent faire obstacle aux projets de travaux.
- Impossibilité technique d'atteindre le seuil minimal de gain énergétique.
- Pour les projets nécessitant un accord de la copropriété et refusés en AG.

Mais le propriétaire sera soumis à la baisse ou au gel du loyer et devra parfois accorder des dommages et intérêts au locataire (mise en application : étiquette G : 2025 / étiquette F : 2028 / étiquette E : 2034)

Le DPE collectif

Qu'est ce que le DPE ?

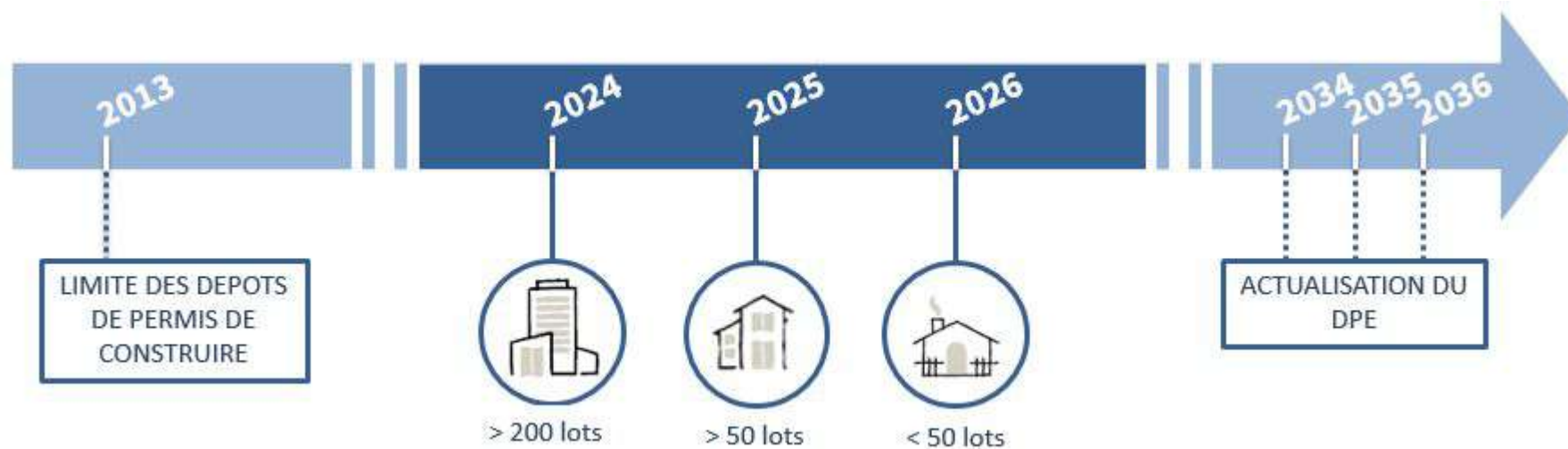
Le contenu du DPE collectif est précisé à l'article 11 de l'arrêté du 31 mars 2021 :

- Indication de la consommation du bâtiment, des dépenses énergétiques annuelles et des émissions de gaz à effet de serre.
- Une étiquette énergie et climat, qui peut varier de A (le meilleur classement possible) à G (la moins bonne des notes possibles).
- Description des conditions initiales du bâtiment : caractéristiques architecturales, système de chauffage, production d'eau chaude, éclairage, etc.
- Recommandations de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Le DPE collectif

Le DPE est **obligatoire pour toutes les copropriétés** dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} janvier 2013. Ce DPE devra être **actualisé tous les 10 ans**, exception faite lorsqu'un diagnostic réalisé après le 1^{er} juillet 2021 établi au bâtiment la classe A, B ou C.

Article 158 - loi Climat et Résilience



Le PPT

Qu'est ce que le PPT ?

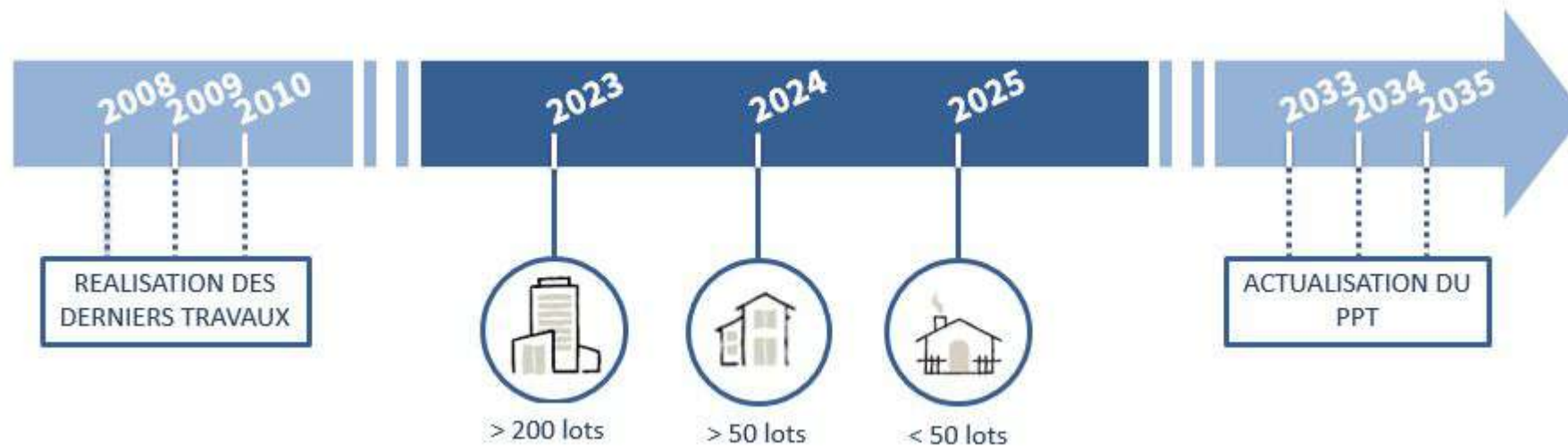
Le contenu du PPT est précisé à l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il est réalisé à partir d'une analyse du bâti ainsi que l'éventuel DPE ou DTG déjà réalisé :

- Liste des travaux
- Estimation du niveau de performance énergétique
- Estimation sommaire du coût des travaux et leur hiérarchisation
- Proposition d'échéancier des travaux à réaliser dans les 10 ans

Le PPT

Le PPT est obligatoire pour toutes les copropriétés ayant réceptionné les travaux depuis plus de 15 ans. Ce PPT devra être actualisé tous les 10 ans.

Article 171 modifie l'art. 14-2 de la loi du 10 juillet 1965



Travaux de rénovation énergétique

Gain énergétique ⁽¹⁾	Taux d'aide max (sur HT)	Plafond de travaux/logement (bâtie avant 1948) ⁽²⁾	Plafond de travaux/logement (bâtie après 1948) ⁽²⁾
Copropriétés répondant aux critères sociaux			
15% ≤ gain < 25%	10%	15 000 € HT	5 000 € HT
25% ≤ gain < 35%	20%	15 000 € HT	10 000 € HT
35% ≤ gain < 40%	20%	20 000 € HT	15 000 € HT
40% ≤ gain < 50%	30%	25 000 € HT	20 000 € HT
50% ≥ gain	35%	25 000 € HT	Non éligible
Copropriétés ne répondant PAS aux critères sociaux			
35% ≤ gain < 40%	15%	20 000 € HT	15 000 € HT
40% ≤ gain < 50%	20%	25 000 € HT	20 000 € HT
50% ≥ gain	25%	25 000 € HT	Non éligible

(1) En cas de travaux réalisés par tranche, le gain est calculé à partir des performances énergétiques de la copropriétés à l'entrée dans le dispositif

(2) En cas de travaux réalisés par tranche, le plafond à prendre en compte doit être réduit du montant des travaux déjà financés.

Primes environnementales

Objectif	Taux d'aide	Plafond de travaux pris en compte	Prime par copropriété
Ilot de fraîcheur	de 30 à 50%	60 00 € /copropriété + 100€/m ² au-delà de 200m ²	
Installation d'équipements EnR et R et raccordement CPCU ⁽³⁾	25 %	4 000 € par lot d'habitation	
Matériaux Biosourcé ⁽³⁾	50 %	4 000 € par lot d'habitation	
Niveau du label BBC rénovation ou Effinergie rénovation ⁽⁴⁾			25 000 €
Gestion des déchets ⁽⁶⁾			5 000 €

(3) Les installateurs ainsi que les matériels installés doivent justifier de labels reconnus (Quali'PV, Quali'Sol, Quali-PAC, Quali'EnR, etc.).

(4) Les Labels doivent être délivrés par un organisme accrédité par le Cofrac.

(6) Le projet de gestion des déchets doit, a minima, permettre la mise en œuvre du tri sélectif.

Exemple

Carte d'identité de la copropriété

Nombre de logements	55
Date de construction	1973
Style architectural	Moderne
Étiquette énergie initiale	E
Situation sociale	Présence de propriétaires modestes et très modestes
Besoin d'entretien	Moyen (ravalement et étanchéité de la toiture)

Programme de travaux

- Ravalement de toutes les façades avec isolation, étanchéité et isolation de la toiture, amélioration de la ventilation.
- Gain énergétique : 42% atteinte du niveau BBC
- Quote-part de travaux moyenne pour cet immeuble: 21 000 € par logement dont 15 000 € de travaux d'économie d'énergie.

Mme Y, copropriétaire, est retraitée et a un revenu annuel de 18 000 € et est donc considérée comme étant très modeste au sens de l'ANAH.

Elle doit s'acquitter d'une **quote-part de 15 000 €** pour financer les travaux de sa copropriété.

Elle bénéficiera **de 11 000 € d'aides de la Ville de Paris et de l'Anah** qui permettront de prendre en charge 73% de sa quote-part.

Conférence



Qualité de l'air et travaux de rénovation énergétique

Présentation par

Alain Martino, Directeur Technique chez Airpur, filiale de Coulon

Animé par

Cyrille Pigot, Agence Parisienne du Climat

Présentation



Alain Martino

Directeur technique



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air sur la copropriété Paul Verlaine 77 Melun

Présentation du site: 1 Bâtiment de 9 Étages datant des années 70
Un total de 126 Logements répartis sur 7 cages d'escalier
Ventilation naturelle par conduit schunt



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique.

Visite dans le cadre de la phase de préparation avant travaux pour effectuer la prise de cote des souches de cheminées et réaliser les tests fumigène pour repérer les conduits.



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique.

Visite de quelques logements avant la phase travaux afin de visualiser la présence des anciennes grilles d'aération naturelle, les conditions d'accès et prendre les informations nécessaires avant la pose des nouvelles bouches.



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique

Travaux en partie commune (terrasse)

Réseaux et moteurs en cours de montage. Assemblage des gaines et création des alimentations électriques.



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique

Installation de la bouche salle de bain



Installation de la bouche cuisine avec sa cordelette de grand débit



Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique



Installation en terrasse terminée et fonctionnelle.

ventilation confortable et optimale et débits maîtrisés

Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air dans le cadre de la rénovation énergétique

Chantier Basse pression Hybride hygroréglable rue des Epinettes 75017 Paris



Mise en place de tourelles Hybride VTI et alimentation sur chemin de cable



Chantier de ventilation Hybride basse pression Hygro A en accès difficile à Bobigny 93



Mise en place des moteurs de ventilation par nacelle

Chantier difficile d'accès

Chantier de ventilation basse pression GAZ avec Chaudières dans les logements. Rue du Tage 75013 PARIS



vue de la terrasse avant travaux



Rue du Tage 75013 Paris



Installation des moteurs et cônes béton de regroupement de conduits terminé

Rue du Tage 75013 Paris



Alimentation électrique et gestion des moteurs terminé.

Chantier terminé

Conférence



CoprOasis : végétaliser les copropriétés

Présentation par

Eva Rocchia, Agence Parisienne du Climat

Thomas Perez-Vitoria, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Animé par

Xavier Faure, Deveko

Présentation



Eva Rocchia

Agence Parisienne du Climat



Thomas Perez-Vitoria

Ville de Paris - Direction des Espaces Verts
et de l'Environnement (DEVE)



Un accompagnement **technique et financier**

Différents espaces concernés : les cours, les façades, les toitures

Double objectif :

- **Débitumer les sols** : gestion à la source des eaux pluviales
- **Végétaliser** sa copropriété :
 - îlots de fraîcheur (ombre, brumisateurs naturels ...)
 - biodiversité
 - confort sonore
 - cadre de vie



Cour bitumée avec ruissellement des eaux pluviales dans le 12e arrondissement. ©APC



Accompagnement technique via un guichet unique : la plateforme CoachCopro :

- Des informations
- Des conseils
- Un accompagnement dans la mobilisation des aides
- Un annuaire de professionnels



Accompagnement financier de la Ville de Paris :

- Une subvention pour les **études préalables** (faisabilité, conception)
- Une subvention pour les **travaux**
- Cumulables avec les aides de l'AESN



Forfait de 5000€ sans condition de travaux

- **Etudes de faisabilité** pour des projets en cours d'immeuble, ou bien en toiture
- **Conception** du projet par un·e paysagiste/architecte selon le projet

5 000 € forfaitaire

Les deux subventions “études pour les cours” et “études pour les toitures” sont cumulables.

Cuves de stockage et végétalisation verticale

Cuves de stockage : réutilisation des eaux pluviales

→ forfait de 500 €

Végétalisation des façades : plantes grimpantes en fosse

→ 50 €/m² végétalisé dans une limite de hauteur de 10m



Végétalisation des cours d'immeuble

Critères minimaux :

- Gestion des eaux de pluies courantes
- Maintien/augmentation de la surface végétalisée
- Au moins 2 strates végétales
- 1 arbre fruitier si au moins 3 arbres plantés



30 % du montant HT des travaux

Bonifications :

- augmentation de la surface de pleine terre avec végétalisation (+10 %)
- gestion des pluies fortes (+10 %)
- déconnexion des gouttières (+10 %)

→ 60 % des travaux HT peuvent être subventionnés en se basant sur des critères techniques

Végétalisation des toitures terrasses

- 10 cm de substrat au minimum
- 70 % de la surface disponible est végétalisée



Dépend de la hauteur de substrat : **de 30 % à 50 %**

Hauteur de substrat	Proportion des travaux financés
10 à 15 cm	30 %
16 à 25 cm	40 %
Plus de 25 cm	50 %

Bonification selon localisation du projet :

- Secteurs de renforcement végétal : + **10 %**
- Secteur Quartier Politique de la Ville (QPV) : + **10 %**



Cette subvention est de 30 000 € maximum par projet.

Elle est mobilisable deux fois en cas de projet en cour et en toiture.



Vous avez un projet de végétalisation dans votre copropriété ?

Inscrivez-vous sur CoachCopro !

<https://paris.coachcopro.com/inscrivez-vous/>

Vous pouvez également vous renseigner auprès du Stand France Rénov

Questions/Réponses

Conférence



L'ensemblier [AMO + Maître d'oeuvre] : une solution clef-en-main pour un processus de rénovation énergétique simple et sécurisant

Présentation par
Dimitri Molle, SENOVA

Animé par
Matthias Sanchez, Agence Parisienne du Climat

Présentation



Dimitri Molle
Président





**« Contribuer activement et avec enthousiasme
à la transition écologique des bâtiments »**



AMO

Programmation &
Ingénierie financière



Montage des dossiers de
sub. & financements



Maître d'œuvre

Conception



Maîtrise d'Œuvre
d'exécution et OPC

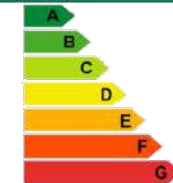


Bureau d'études

Études techniques



Études thermiques

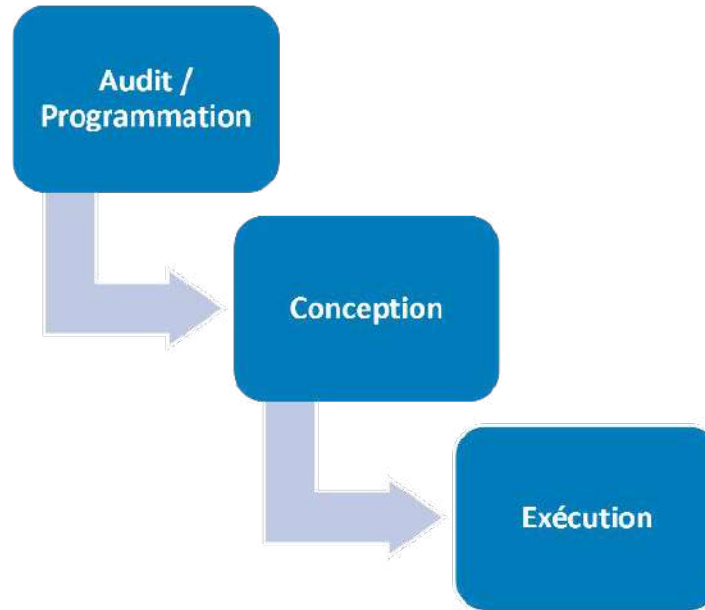




Votre interlocuteur principal
– Coordinateur de
l'équipe projet

- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)
- MAITRE D'ŒUVRE
- ARCHITECTE
- BUREAU D'ÉTUDES

**Interlocuteur principal
100% responsable**



**Un accompagnement de A à Z,
à toutes les phases d'un projet**



**Expertise sur les aides et
financements pour un reste
à charge minimum**



Un bâtiment valorisé sur le plan architectural



Une rénovation qui répare le bâtiment et améliore la qualité de vie des habitants



Une réflexion qui intègre les enjeux énergétiques et écologiques



Une réelle communication avec les copropriétaires pour une coopération gage de réussite



Une attention portée à la qualité de la relation, gage de confiance



14 ans d'expérience et d'expertise



80+ collaborateurs



500+ copropriétés accompagnées

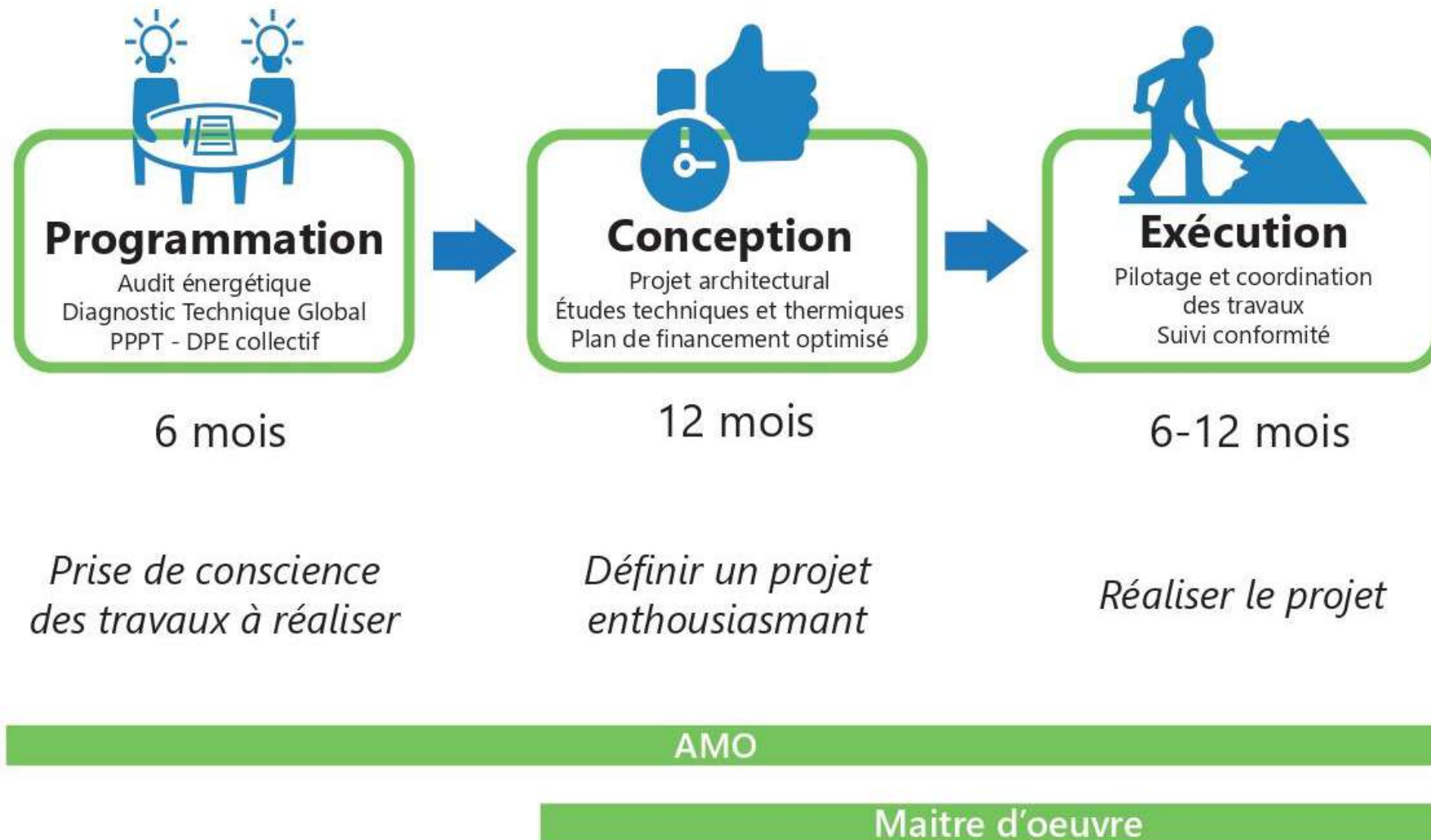


4 régions d'intervention : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie est, Hauts-de-France



1 centre de formation à nos métiers







601-611 Avenue du Maréchal Juin, Boulogne-Billancourt (92100)

91 logements, 1 bâtiment construit en 1974,
chauffage collectif gaz

Gain énergétique de 45 %

- Ravalement des façades avec ITE sous enduit et bardage
- Remplacement des menuiserie en simple vitrage
- Réfection de l'étanchéité des loggias, des terrasses et de la rampe d'accès au parking
- Remplacement des radiateurs et pose de robinets thermostatiques et remplacement de pompes
- Remplacement des caissons de VMC, équilibrage et régulation

Consommation avant projet
185 kWh/m²/an

Coût moyen / logement
19 305 €

Consommation après projet
102 kWh/m²/an



Questions/Réponses



Pour recevoir le support de présentation de la conférence, veuillez remplir le formulaire en scannant le QR code.

Contact :

Dimitri MOLLE

dimitri.molle@senova.fr

06 07 08 84 66

Conférence



Comment isoler le bâti avant 1948

Présentation par

François Marconot, CEREMA

Laurent A. Lo Monaco & José Rocha Gonçalves, Agence LALM

Bertrand Lericolais, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris

Louise Ranck, Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France

Animé par

Thomas Renaudin, Agence Parisienne du Climat

Présentation



François Marconot



**Laurent A.
Lo Monaco**



**José Rocha
Gonçalves**



Bertrand Lericolais



Louise Ranck



Thomas Renaudin



Présentation



François Marconot
Ingénieur, Chef du groupe Bâtiment



Réhabilitation énergétique dans le bâti ancien

Méthode et points de vigilance

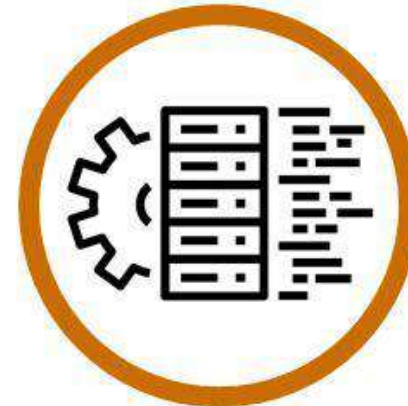
- François Marconot, Ingénieur du Cerema, relais local « CREBA »



ETUDES DE CAS



OUVRAGES DE
RÉFÉRENCE



OUTIL D'AIDE À LA
DÉCISION



PARTENARIAT,
INFORMATION &
FORMATION

TROIS ENJEUX À CONCILIER



Dimension
patrimoniale

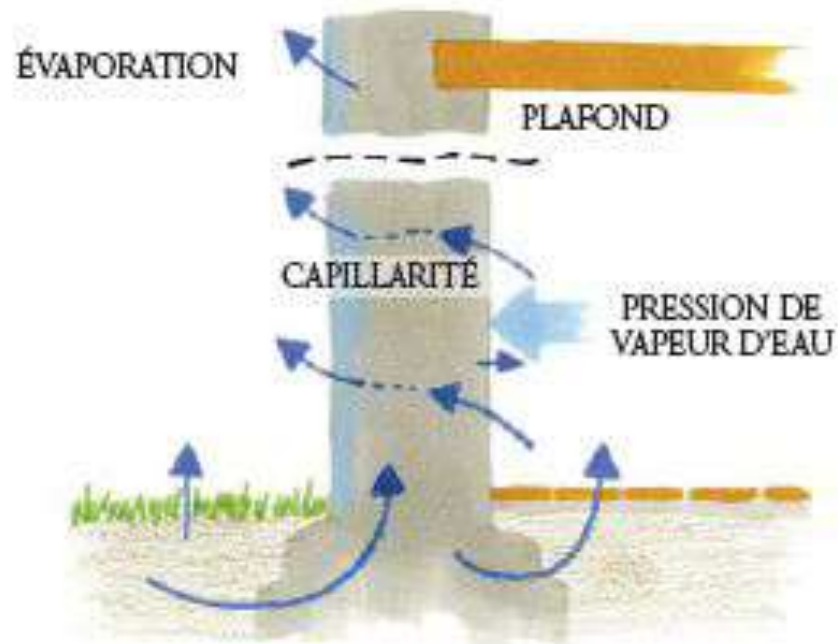
Dimension
technique



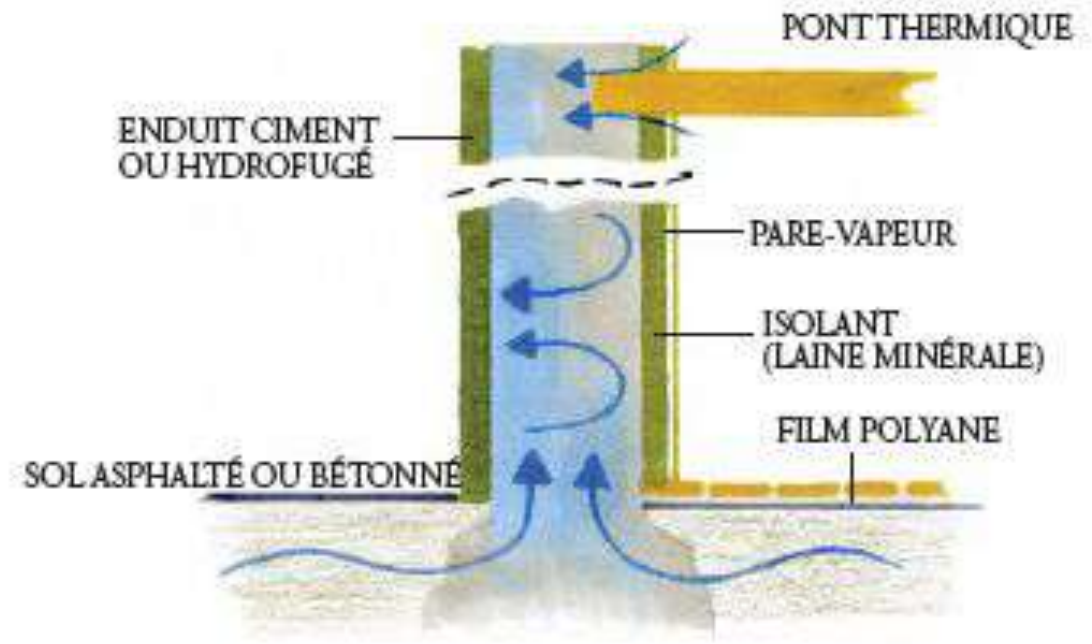
Dimension
**énergétique et
environnementale**



- Façades en pierre, briques, pans de bois, ...
- Des parois perspirantes

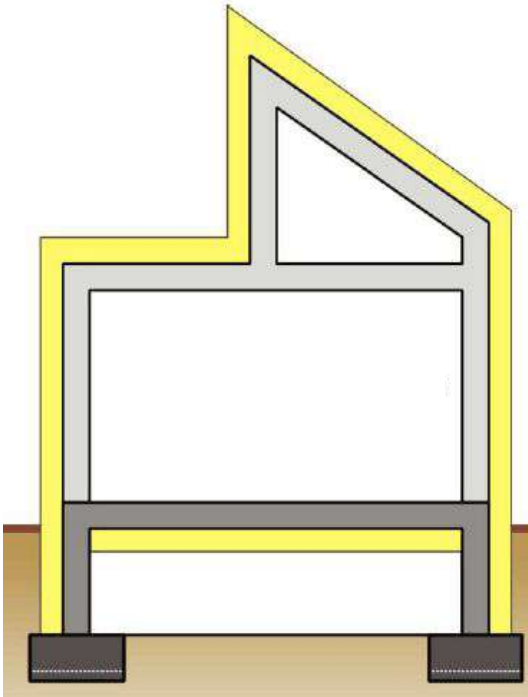


FONCTIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE
D'UN MUR TRADITIONNEL NON ISOLÉ

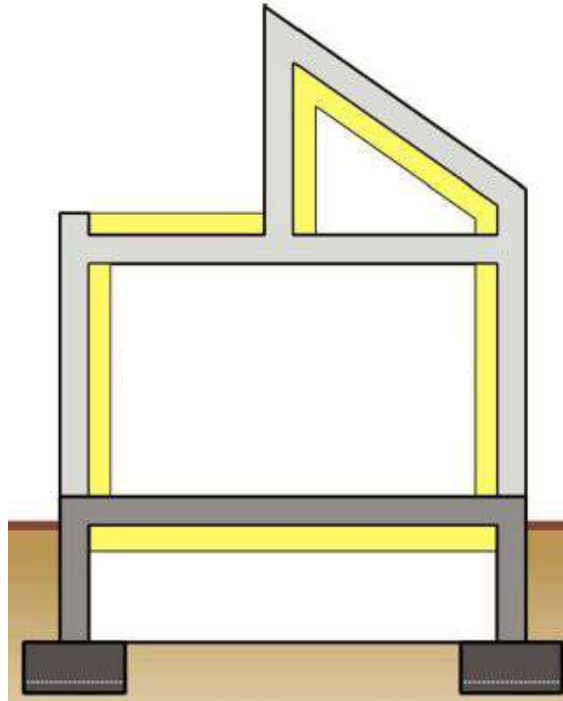


FONCTIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE D'UN MUR
TRADITIONNEL, ISOLÉ CONVENTIONNELLEMENT,
EN HIVER: L'EAU S'ACCUMULE DANS LE MUR

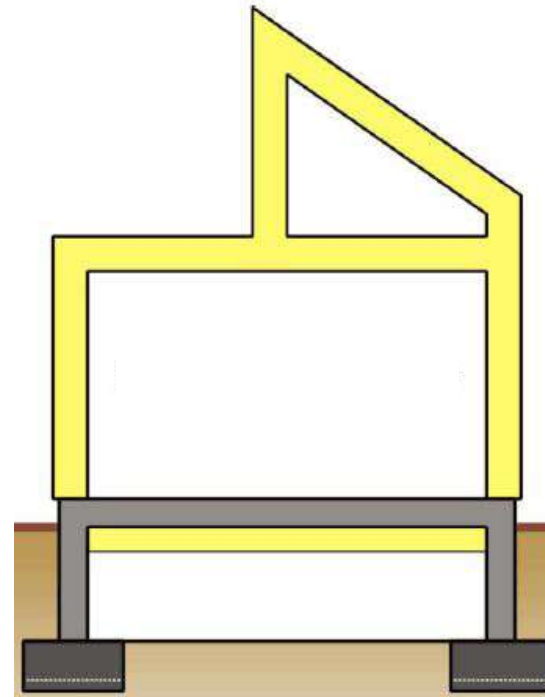
Isolation par
l'extérieur



Isolation par
l'intérieur



Isolation répartie



Correction
thermique



Outil OPERA (Prise en compte des risques hygrothermiques lors de réhabilitation de parois anciennes)

Téléchargement libre

Modules diagnostic, aide à la conception, aide mise en œuvre

	La simple réparation et/ou la pose de joints	Le changement de vitrage	L'installation d'une double fenêtre intérieure ou extérieure	Le changement de la fenêtre
Gain énergétique	+	++	+++	++ à +++
Préservation patrimoniale	+++	++	++	--- à +
Impact carbone	++	-	--	--- à --
Coût financier	++	--	--	--- à --
Performance acoustique	+	+	+++	+ à ++
Faisabilité technique	0	--	-	+ à ++



Le renouvellement d'air doit être traité

Acteurs du patrimoine

Agence parisienne du climat

Centre de ressources CREBA

Ekopolis (pôle de ressource francilien)

Groupement des entreprises de restauration des MH

Annuaire ordre des architectes

Annuaire architectes du patrimoine

Association architectes de la rénovation

Association architectes de copropriété

Présentation



Laurent A. Lo Monaco
architecte

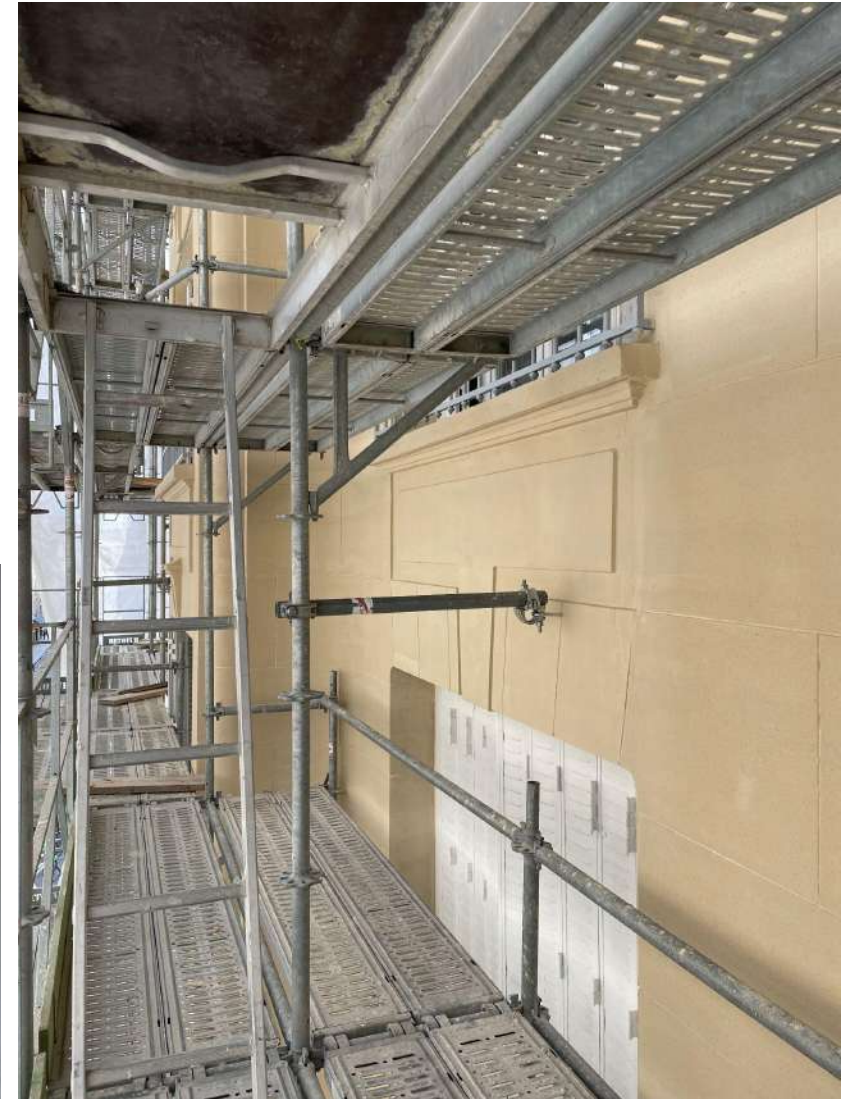


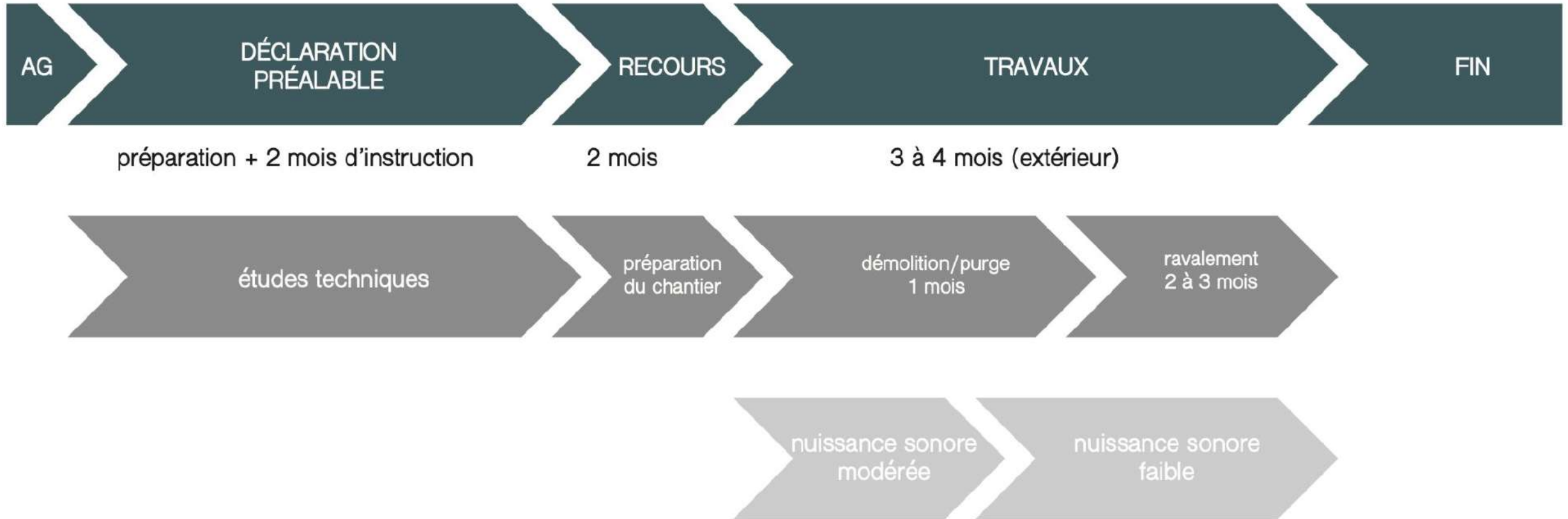
José Rocha Gonçalves
architecte

| L A L M | architectes

Notre agence existe depuis 2011.

Nous sommes spécialisés dans l'entretien du bâti ancien et notamment dans le traitement des pathologies du bâtiment tels que les effondrements de planchers, les sinistres liés aux colonnes d'eau et d'évacuations, les toitures, les façades en maçonnerie ou pierre reconstituée).





Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Etat Initial

Un immeuble daté de 1841.

Des pathologies classiques :

- fissures de revêtement
- humidité résiduelle
- problèmes de structure
- pas de ventilation
- des pertes de chauffage
- sécurité elec

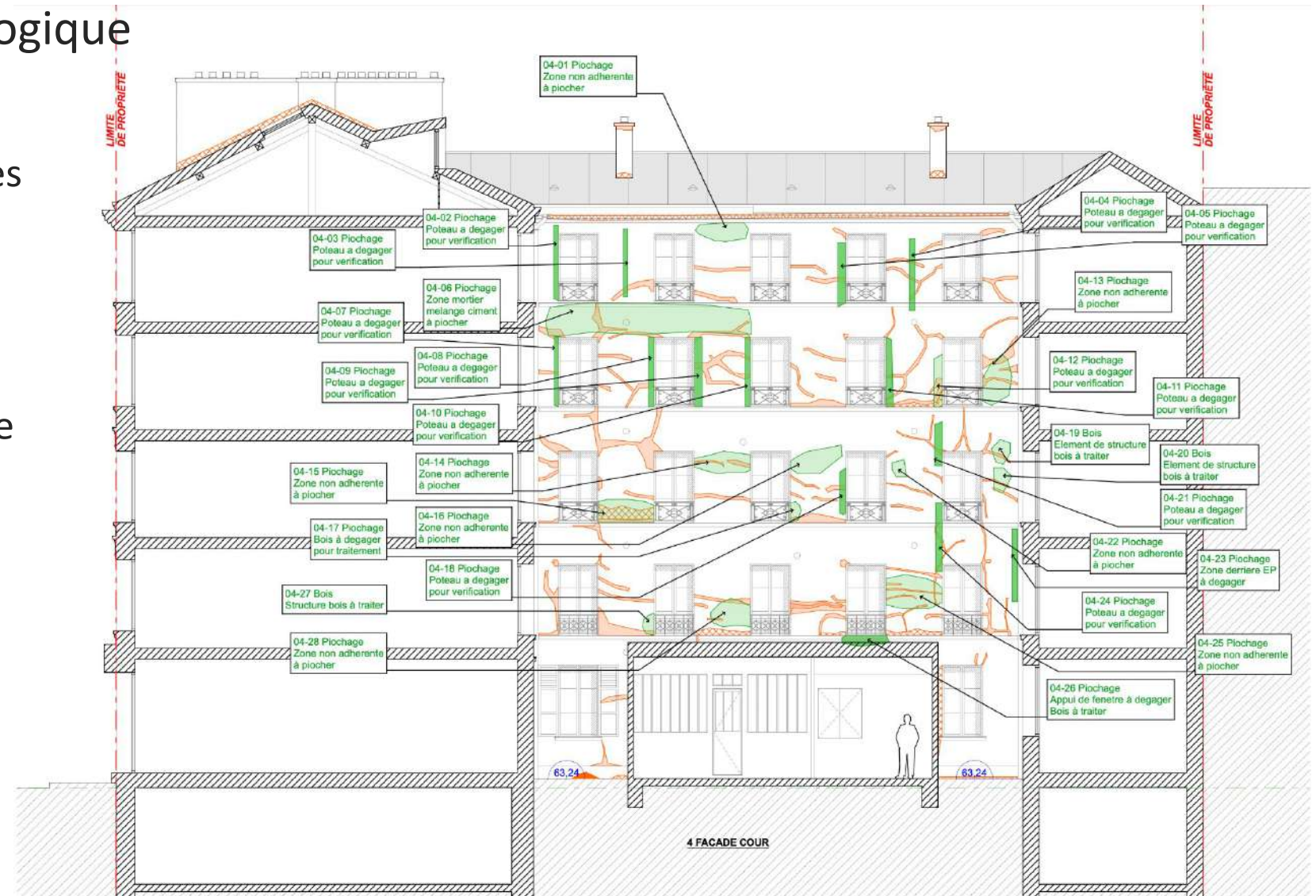


82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase diagnostic pathologique

La prévision de traitement des pathologies de l'immeuble permet d'avoir une vision d'ensemble de l'immeuble et de ses problèmes afin de :

- réparer avant de créer de nouveaux problèmes
- trouver des solutions techniques viables sur le long terme
- permettre de détailler le cahier des charges entreprises.



Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Réseaux

- ECS : Temps d'attente très long en appel E.C.S.
Réseau non calorifugé
Local chaufferie bien entretenu
- Chauffage : Difficultés de réglage
Pression variable
Pas de robinet thermostatique
Pas de purgeur automatique
- Ventilation : Type naturelle et manuelle
Problèmes d'humidité constatés
- Electricité : État médiocre
Sécurité à améliorer

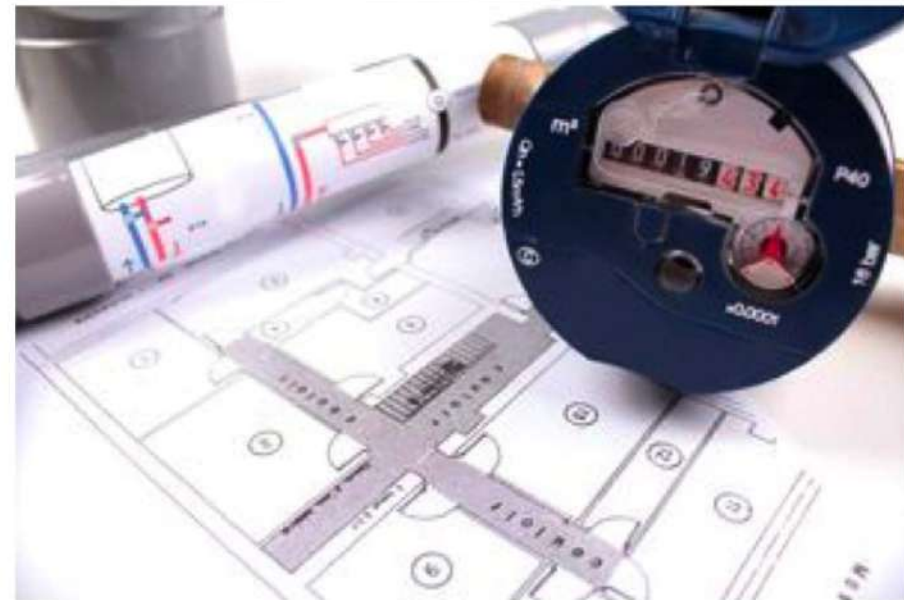


Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Eau chaude sanitaire

- + Calorifugeage des distributions permet la réduction des pertes
- + Bouclage supprime le temps d'attente.
- + Compteurs individuels permettent d'identifier les consommations et aident au repérage de fuites
- Budget moyen
- Interventions à prévoir dans chaque logement.

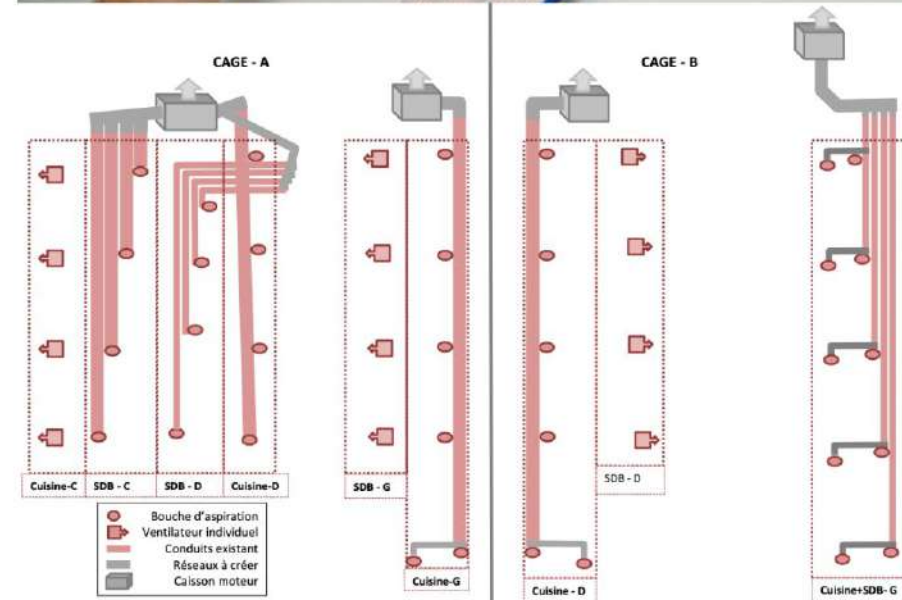


Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Ventilation collective

- + Étude préalable confirme la faisabilité
Les conduits de cheminée existants suffisent.
 - + Traitement des sources d'humidité
 - + Pas d'échafaudage nécessaire
 - + Les moteurs seront dans les combles perdus pour ne pas modifier l'enveloppe. Cela évite aussi la nuisance sonore.
-
- Budget moyen
 - Interventions à prévoir dans chaque logement pour passage et coffrage de gaines:
Ouverture partielle des conduits de cheminée
Installation des colonnes de ventilation
Installation des branchements de ventilation (entre pièces humides et colonne)



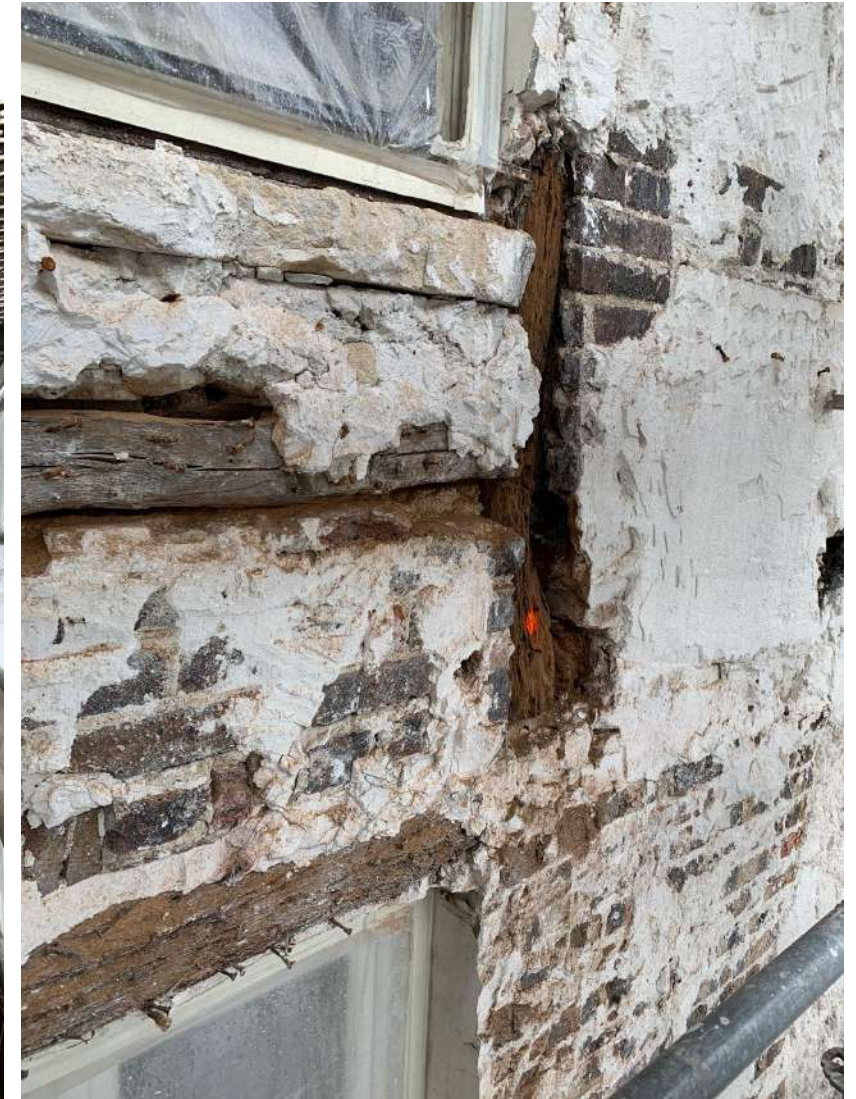
Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase Purge

Les travaux débutent par le traitement de tous les problèmes de structures afin de pouvoir supporter une nouvelle épaisseur : l'isolant.

Ici la purge des revêtements avec peinture au plomb (identifiée au DPAT) mais aussi le remplacement ou la réparation des bois endommagés par l'humidité.



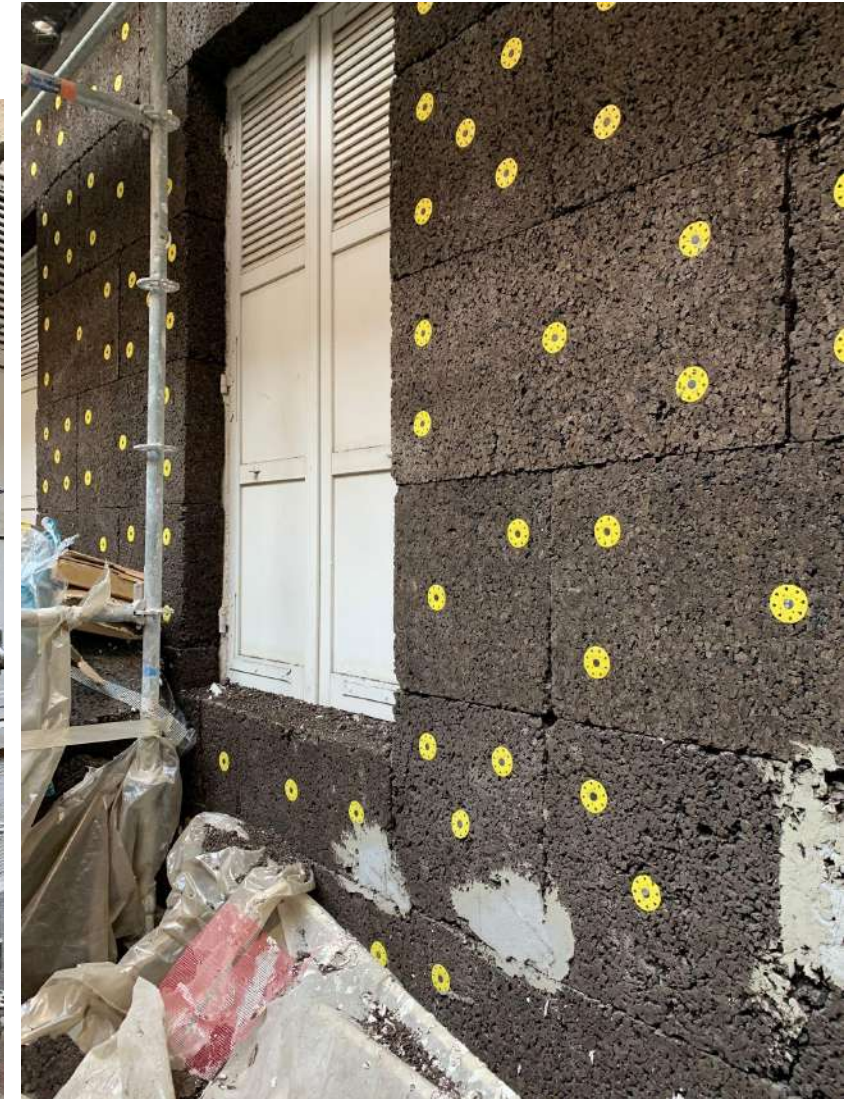
Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase isolation

La façade est ensuite au dégrossi afin de recevoir un nouveau matériau de façade.

L'immeuble étant en pans de bois et mortier, le choix technique le plus approprié est le liège car imputrescible.



Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

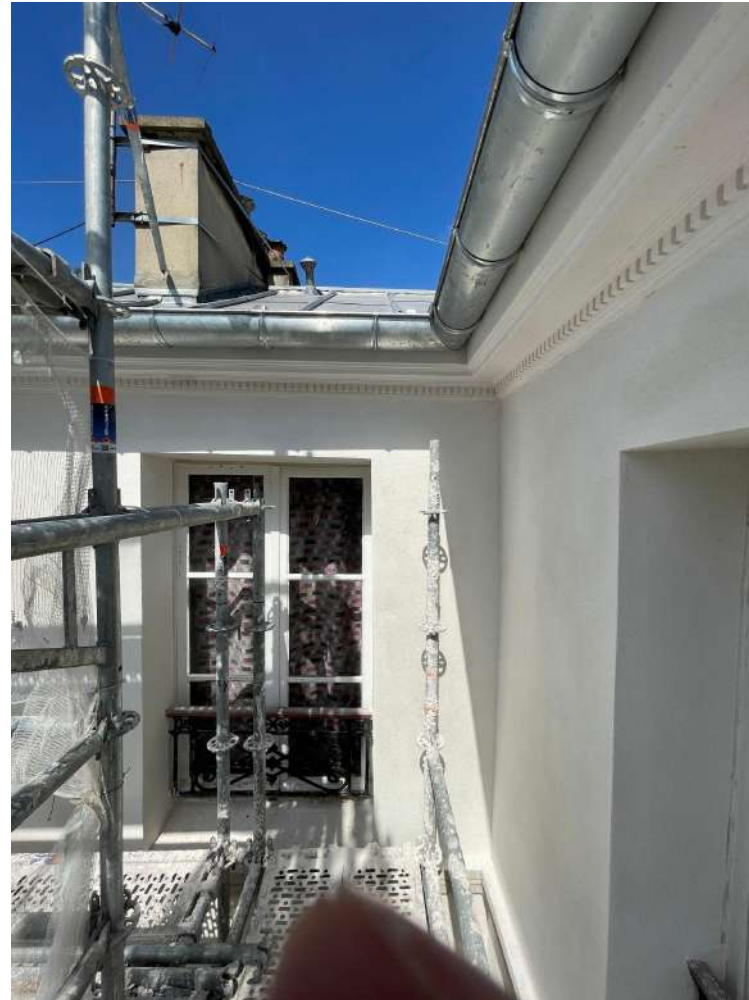
82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase isolation

Ensuite le ravalement suit son cours habituel.

La restauration de moulures, corniches et décors est totalement possible.

C'est le choix qui a été fait ici.



Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Avant / Après

Résultat : avec la restitution des décors, les isolants sont désormais invisibles.

Il est donc possible de travailler sur des éléments de façades simples et dont l'architecture est peu décorée.

Des situations idéales notamment dans les cours sujettes aux intempéries et humidités des pièces d'eau où l'on constate beaucoup de pathologies liées.



Présentation



Bertrand Lericolais
Sous Directeur du Permis de
Construire et du Paysage de la Rue



Présentation



Louise Ranck

architecte, conseillère ordinale

Novembre 2019 : des organisations professionnelles des acteurs de la rénovation des copropriétés* se sont réunies au CROAIF et ont proposé
12 mesures pour améliorer la rénovation des copropriétés :

Faire plus et mieux pour les copropriétés !

AXE 1

FORMER les professionnels ensemble

AXE 2

SENSIBILISER les (futurs) copropriétaires

AXE 3

DÉCIDER : faciliter la gouvernance

AXE 4

FINANCER : simplifier et pérenniser les dispositifs

Ce que fait la copropriété

Mobiliser les copropriétaires

Faire émerger un groupe moteur

- > Chercher un accompagnement ;
Contacter France Rénov, les Agences locales de l'Énergie, l'ANAH...

Faire un bilan initial du bâtiment :

- > Rassembler les documents



1

Impulser
un projet de
renovation

2

Caractériser
sa copropriété

Ce que fait l'architecte



Présenter sa méthodologie
et ses compétences

Conseiller les copropriétaires
sur la définition de la mission

Définir la mission :

- › Audit thermique ou DTG, diagnostic, Études, Direction de travaux....

Selectionner votre architecte

- › Aller sur « architectes pour tous »
- › Sélectionner une équipe architecte / BET thermique option ingénierie financière



Voter la mission en AG

- › Réunion intermédiaire

Valider et/ou compléter les scénarios proposés



3

Définir
les besoins

Constituer l'équipe de maitrise d'œuvre

- › BET thermique/ ingénierie financière / ingénieur structure...

Rassembler et informer les interlocuteurs / acteurs :

- › Copropriétaire/ conseil syndical/ Syndic

Présenter le contrat et le contenu de la mission

4

Réaliser un
diagnostic

Co-construire l'audit global avec son équipe

- › Analyser les contraintes et opportunités architecturales, administratives, financières, techniques

- Réunion de présentation aux copropriétaires

Choisir un programme de travaux

Définir les modalités de financement

Valider les études

Validations des choix techniques :

- Matériaux, performance, équipements...

Affiner le plan de financement



5

Analyse du diagnostic

6

Étude du projet

Dialoguer avec la copropriété pour définir une stratégie :

- Coconstruction du scénario définitif avec les copropriétaires, les ingénieurs thermique et financier, le syndic, et les accompagnateurs

Faire les études préalables aux travaux

- Superviser les diagnostics techniques complémentaires, amiante, structure...
- Mettre à jour l'étude thermique
- Étudier la mise en œuvre technique des solutions proposées
- Rédiger le descriptif des travaux

Démarches administratives :

- Élaborer le dossier de Permis de construire ou Déclaration préalable, en concertation avec les services concernés



Finaliser le plan de financement

Valider les entreprises

Voter du budget et des prestations AG

7

Choix des entreprises

Lancer l'appel d'offre

- > Sélectionner les entreprises compétentes
- > Dialoguer avec les entreprises pour ajuster l'appel d'offre
- > Analyser les offres et conseiller le choix de l'entreprise

Ouverture du chantier

Participer aux réunions de chantier



Réception du chantier

8

Réalisation des travaux

Préparer le chantier :

- > Organiser le planning, coordonner les entreprises



Diriger les travaux :

- > Veiller à la bonne exécution des travaux
- > Accompagner et dialoguer avec les copropriétaires : choix des matériaux, présentation des échantillons et couleurs, communication planning chantier, sécurité nuisances

Receptionner des travaux

Faire le suivi des consommations

9

Suivi après
travaux

Sensibiliser aux nouveaux
équipements et aux gestes
pour économiser l'énergie

Conférence



Les aides financières pour rénover sa copropriété

Présentation par
Célia Rousselet, Agence Parisienne du Climat

Animé par
Xavier Faure, Deveko

Présentation



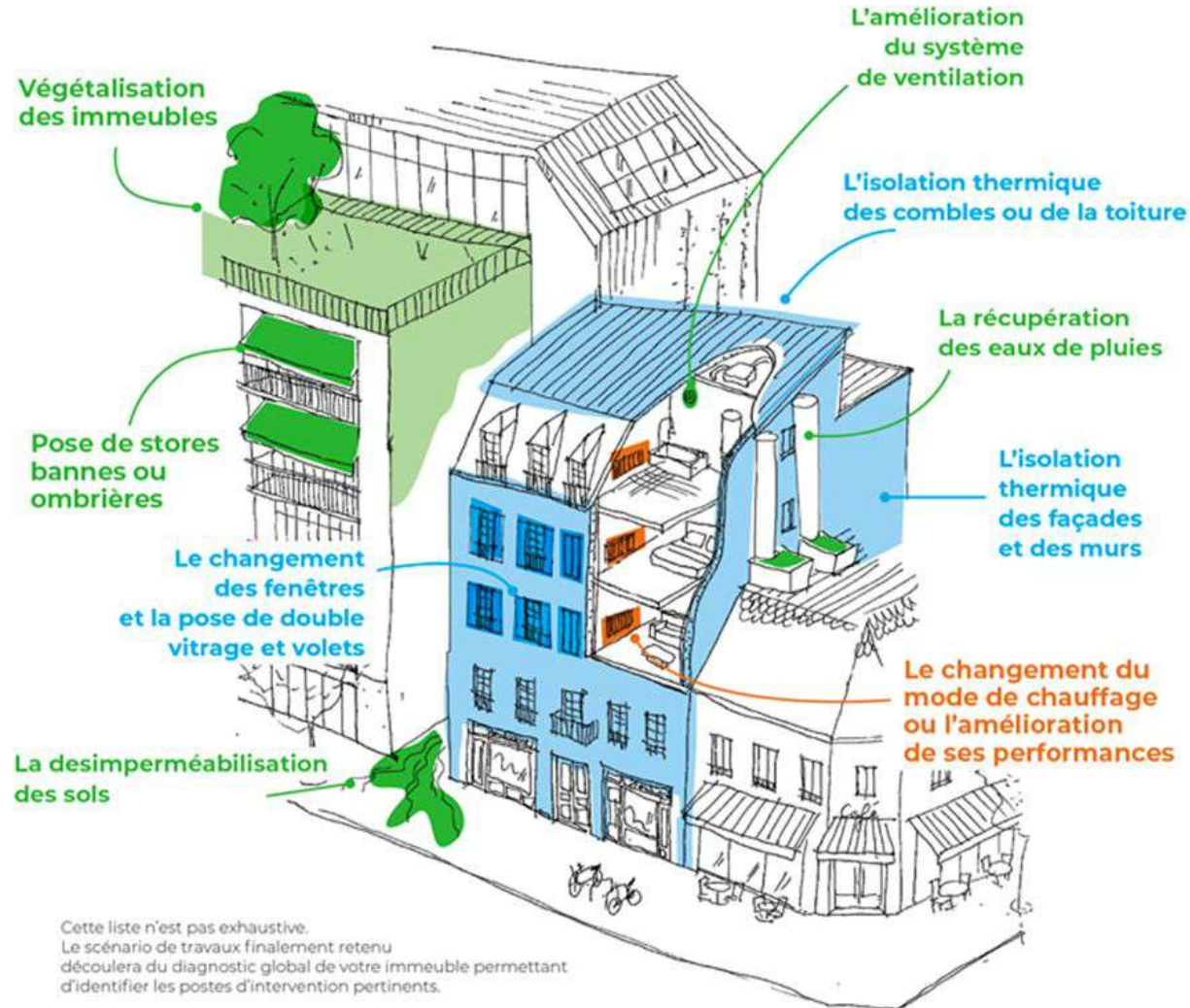
Célia Rousselet
Conseillère copropriété



1. Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique ?
2. Les étapes d'un projet de rénovation énergétique globale
3. Des aides financières à chaque étape de votre projet
4. Questions/Réponses

1.

Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique ?



Cumuler les postes de travaux dans un même projet permet de :

- Maximiser son gain énergétique
- Réaliser des économies d'échelle.

→ **C'est la rénovation énergétique globale**



- Faire des économies d'énergie
- Améliorer le confort
- Valoriser son patrimoine
- Réaliser une action écologique
- Respecter la réglementation

2.

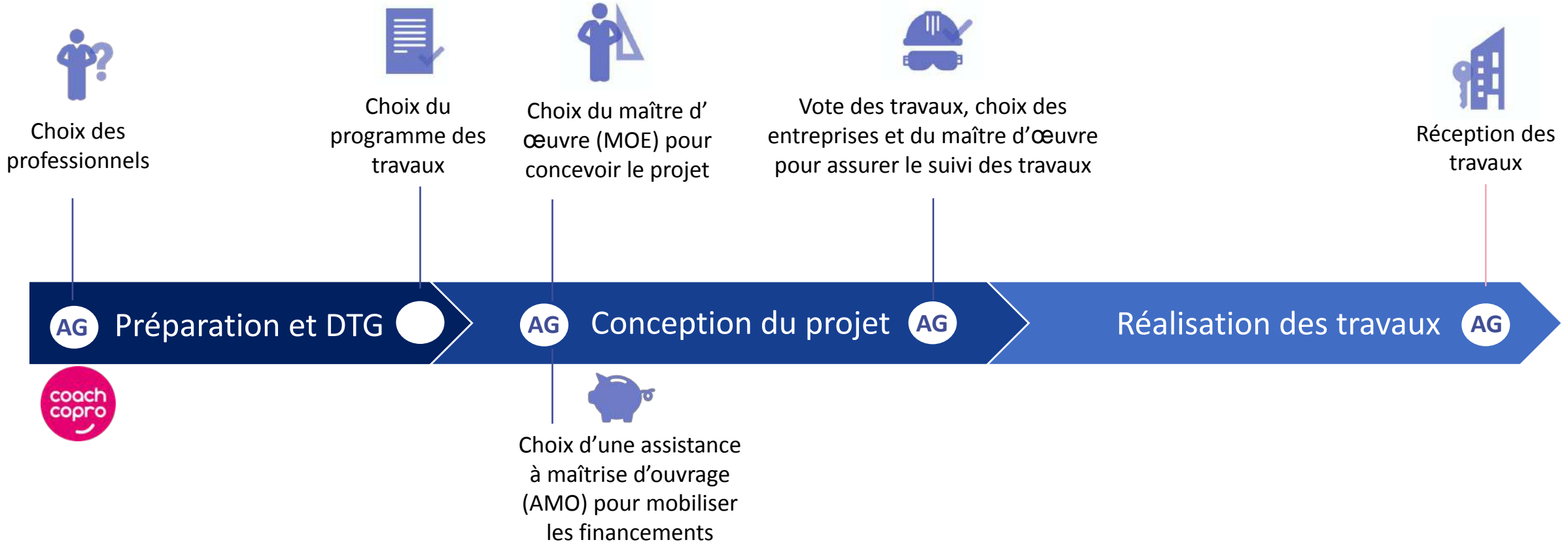
**Les étapes d'un projet de rénovation
énergétique global**

Coach Copro, c'est :

- Un accompagnement personnalisé, neutre et gratuit dans la construction de votre projet
- Une mise en relation avec des professionnels de la rénovation énergétique
- Un centre de ressource pour se documenter
- Un accès à des sessions d'information et de formation

www.coachcopro.com

Inscription simple et gratuite, quelque soit l'avancement de votre projet



Out au long de votre projet, la communication est essentielle

3.

Des aides financières à chaque étape de votre projet



Conditions pour en bénéficier

- Être inscrit.e sur CoachCopro
- Choisir des professionnels de l'annuaire CoachCopro
- Avoir un devis conforme au référentiel de l'APC/ARC

Montant

Montant fixe de 5 000€

Comment en faire la demande ?

Vous adresser à votre conseiller.e France Rénov' et soumettre un devis non signé

Conditions pour en bénéficier

- Etudier un scénario de travaux d'au moins 35% de gain énergétique
- Être inscrit.e sur CoachCopro
- Être immatriculée au RNC et achevée depuis plus de 15 ans
- Avoir un devis conforme au cahier des charges de l'APC



Montant

Pour les copropriétés de moins de 5 lots principaux : 2 000€ par lot.

Pour les copropriétés de 5 lots ou plus : montant fixe de 10 000€.



Comment en faire la demande ?

Vous adresser à votre conseiller.e France Rénov' et soumettre un devis non signé

Conditions pour en bénéficier

- Compter au moins 75% de lots principaux dédiés à l'usage d'habitation
- Être immatriculée au RNC
- Réaliser des travaux permettant a minima 35% de gain énergétique
- Être accompagnée d'un Maître d'Oeuvre et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Montant

25% des coûts de travaux HT dans la limite de 6 250€ de subvention par logement.

- + Des primes collectives peuvent être versées en fonction de votre projet.
- + Des primes individuelles peuvent être versées aux propriétaires occupants modestes.

Comment en faire la demande ?

Dossier de demande de subvention à déposer par votre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avant le lancement des travaux

1. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

Contenu

- AMO publique gratuite
- ou
- AMO privée subventionnée à 30%

Critères d’éligibilité

- Projet de rénovation énergétique global
- Adhésion de la copropriété au projet

Comment en bénéficier ?

Votre conseiller.e de l’APC présente votre dossier en comité d’intégration

2. Aides financières

Montant

- 10% à 35% des coûts de travaux HT.
- Des bonus : îlot de fraîcheur, énergie renouvelable, matériaux biosourcés, etc.

Critères d’éligibilité

- 75% de lots principaux dédiés à l’habitation
- 15% de gain énergétique
- Critère de ressources ou sortie de passoire énergétique ou QPV/QVA

Comment en bénéficier ?

Enquête sociale diffusée dans votre copropriété

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- > Des aides versées par des fournisseurs d'énergie
- > A mobiliser par votre syndic ou l'AMO

La TVA 5,5%

- > Appliquée par les artisans pour tous travaux de rénovation énergétique
- > Appliquée également sur tous travaux indissociables

L'Éco-Prêt à Taux Zéro Copropriété

- > A partir de 2 copropriétaires intéressé.e.s
- > A mobiliser par le syndic ou l'AMO



Conditions pour en bénéficier

- Être dans un bâtiment d'habitation achevé avant le 1er janvier 1989
- Être propriétaire et assujetti à la taxe foncière
- Travaux de rénovation énergétiques de plus de 10 000€ sur 1 an ou de plus de 15 000€ sur 3 ans

Montant

Exonération de 100% pendant 3 ans.

→ Doit entrer en vigueur au 1er janvier 2024 et être rétroactive.



Conditions pour en bénéficier

- Compter au moins 75% de lots principaux dédiés à l'usage d'habitation
- Mener un projet de végétalisation d'une cour et/ou d'un toit terrasse
- Respect de critères techniques



Montant

- 5 000€ pour financer une étude de faisabilité
- 30% à 80% des montants de travaux HT subventionnés



Comment en faire la demande ?

Vous adresser à votre conseiller.e d'arrondissement de l'Agence Parisienne du Climat

4.

Questions / Réponses



*Inscrivez-vous sur
www.coachcopro.com*

Conférence



Mobilité durable en copropriété : l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques

Présentation par

Guillaume Privat, Agence Parisienne du Climat

Lisa Charlemagne, Enedis

Animé par

Xavier Faure, Deveko

Présentation



Guillaume Privat

Chargé d'études



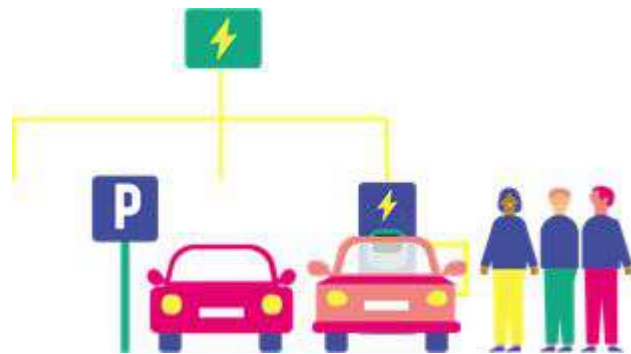
Lisa Charlemagne

Responsable de projets



De quoi parle-t-on ?

- Une infrastructure électrique permettant d'installer un point de recharge pour un véhicule électrique sur une place de stationnement
- Deux types d'infrastructure existent
- Deux modèles de gestion de l'infrastructure et de la recharge différents



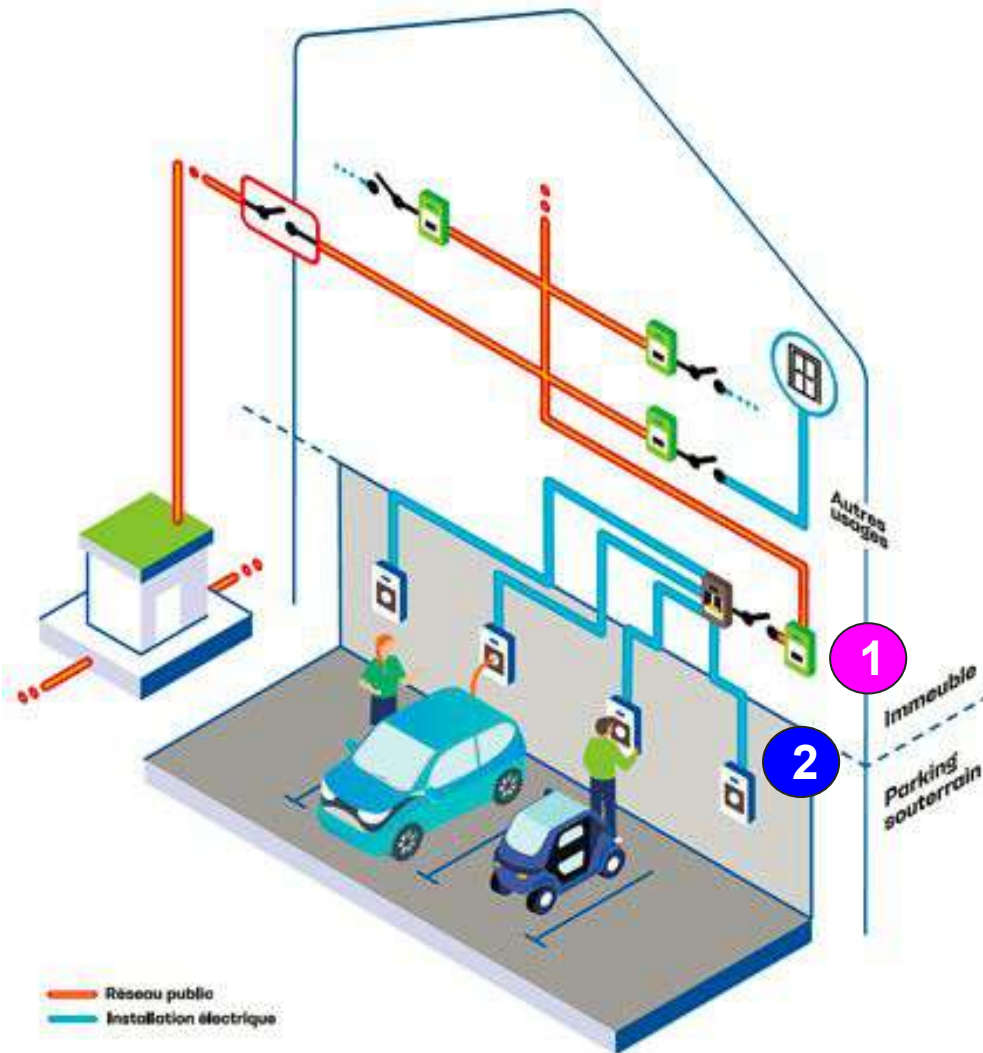
Pourquoi installer une IRVE ?

- Anticiper une demande de droit à la prise
- Anticiper l'arrivée de véhicules électriques dans la copropriété
- Améliorer le parking de la copropriété

Quel parcours ?

- Évaluer le besoin de recharge dans la copropriété
Discussion entre copropriétaire avec l'appui du syndic
- Choisir l'infrastructure et le modèle de gestion de la recharge affilié
Contacter les professionnels de l'IRVE (opérateur de solution de recharge, Enedis, bureau d'études)
- Préparer la décision en Assemblée Générale
Sur la base des devis avec le syndic ou un bureau d'études qui accompagne la copropriété
- Vote du projet
majorité absolue (dite de l'article 25)

Un service de recharge “clés en main”, proposé par un opérateur de recharge



Infrastructure proposée par l’opérateur composée de :

- 1 un Point de Livraison réalisé par Enedis à la demande de l’opérateur
- 2 une Infrastructure Collective installée par l’opérateur dans le parking

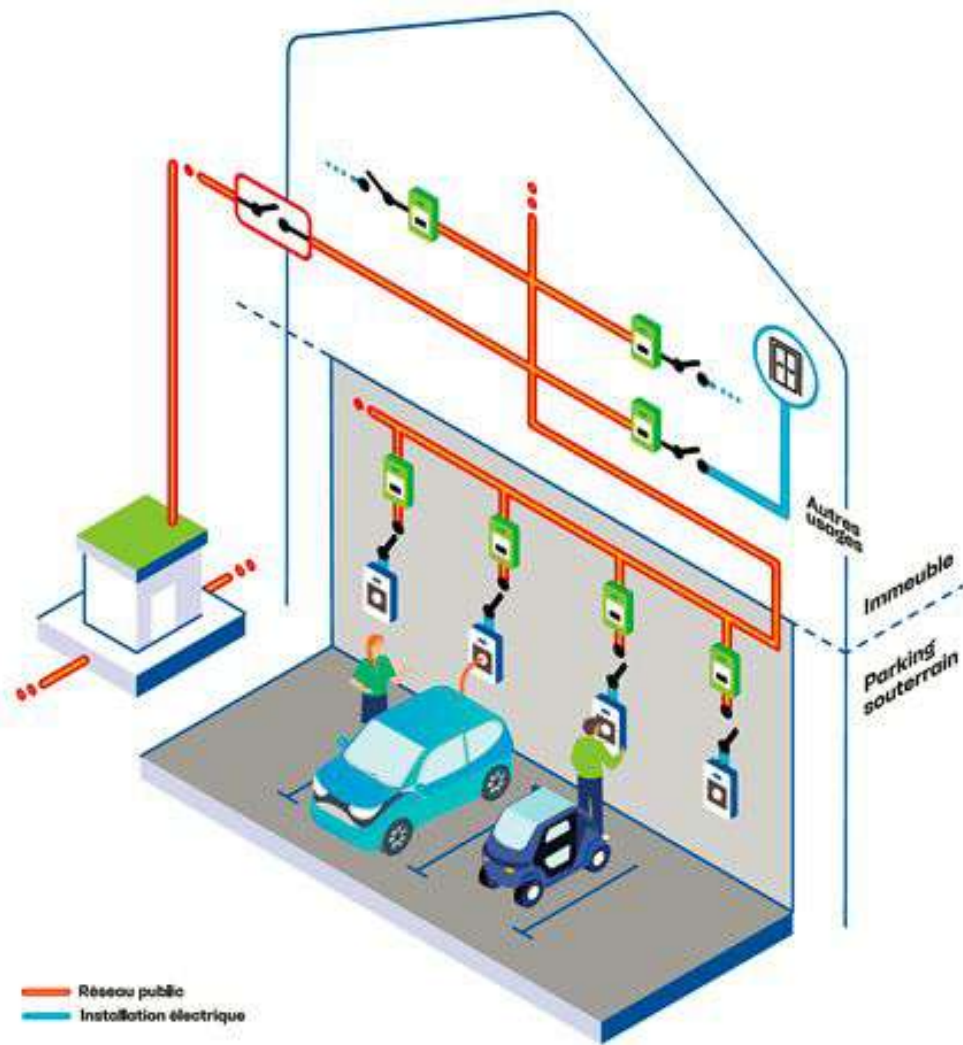
→ Il y a un contrat de service entre la copropriété et l’opérateur

Plusieurs méthodes de financement existent dont un dispositif de préfinancement

Pour accéder à sa recharge, le résident paie :

- Sa borne de recharge et son installation à l’opérateur
- Un abonnement de recharge à l’opérateur
- Un droit de connexion à l’installation en cas de préfinancement

Réseau électrique auto, l'installation par Enedis du réseau public de distribution dans votre parking



Installation du réseau public de distribution d'électricité dans le parking de l'immeuble, réalisé et maintenu par Enedis

Lors du déploiement de cette infrastructure, réalisation de travaux annexes par un installateur qualifié (mise à la terre, percements...)

La copropriété paie :

- le coût de l'infrastructure collective à Enedis
- les travaux annexes à un installateur privé

Pour accéder à sa recharge, le résident paie :

- le coût de la dérivation individuelle à Enedis
- sa prise ou borne de recharge à un installateur agréé
- son abonnement et sa consommation d'électricité auprès de son fournisseur d'énergie

Réseau électrique auto : dispositif de préfinancement défini par la loi Climat et Résilience d'août 2021



Avance de financement

Le coût de l'installation sera couvert par Enedis sur la durée de la convention (20 ans). **Le reste à charge pour la copropriété est nul.**



Contribution du particulier

Chaque résident intéressé paie, lors de la mise en service, une contribution (« quote-part ») au coût de l'installation selon un **pourcentage du coût de création et de raccordement** de l'infrastructure



Délais de réalisation des travaux

Enedis doit réaliser l'installation collective en **moins de 6 mois**



Délégation des travaux annexes

La copropriété peut demander à Enedis de **réaliser des travaux annexes**, qui seront alors inclus dans le préfinancement

Solution opérateurs privés



Point de livraison dédié à la recharge



Compteur électrique intermédiaire



Chemins de câbles

Réseau électrique auto



Arrivée d'une colonne électrique



Chemins de câbles



Compteurs et équipements dans un garage

Prime ADVENIR

Infrastructure collective (hors travaux de voirie pour équipement de parking extérieur)

50 % du montant HT

8 000€ jusqu'à 100 places, augmenté de 75€ par place supplémentaires au-delà de 100 places

Travaux de chaussée et terrassement pour équipement de parking extérieur

50 % du montant HT

3 000€ par copropriété



Prime ADVENIR

50 % du montant HT

Plafonné à 960€



Crédit d'impôt

75 % du montant des dépenses
(fourniture de la borne et pose)

Plafonné à 300€





FORUM
habiter
durable

La rénovation des copropriétés,
ça se fait maintenant avec vous !

RETROUVEZ
RÉNOVONS
COLLECTIF
LA TOURNÉE
LORS DE CET ÉVÉNEMENT

eco-
Rénovons
Paris

Merci.

Rendez-vous très prochainement sur www.forumhabiterdurable.fr

pour retrouver le replay des conférences de l'édition 2023 du Forum Habiter Durable